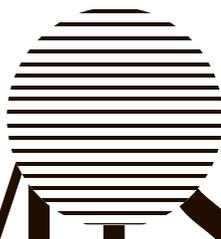


# L'ECONOMISTE



Entreprise Certifiée Qualité  
ISO  
9001  
version 2008  
Système de Management de la Qualité  
certifié ISO 9001 version 2008 par  
BUREAU VERITAS MAROC

LE PREMIER QUOTIDIEN ECONOMIQUE DU MAROC

# 2015



(Ph. Fotolia)

# L'année de tous les dangers

## Sommaire

■ Empreinte royale pour le développement II

■ Elections locales: Les vrais et les faux gagnants III



■ Chambre des conseillers: Les leçons d'une élection IV

■ Une année électorale pour les juges V



■ Les fondamentaux se redressent mais peu d'impact sur l'emploi VI-VII

■ Business et entreprises: Pourquoi faut-il vite passer en 2016? VIII-IX

■ Bourse: La machine s'enraille X

■ Education: Le rude chantier de la réforme XI

■ Enseignement supérieur: Sur les chapeaux de roues XII

■ 2015, une année blanche pour Casablanca XIII



■ Transport, industrie, politique... les régions s'animent XIV

■ Une page se tourne, une nouvelle s'écrit XV-XXII



■ Ils nous ont quittés en 2015 XXIII

■ Bâtisseur de fin d'année: Le Best Off XXIV



# Empreinte royale pour le développement



*Le Souverain a confirmé la vocation africaine du Maroc suite à la nouvelle tournée dans le continent, qui s'est soldée par une série d'accords de coopération autour de projets concrets. L'accueil réservé au Roi dans les différentes étapes de sa visite témoigne de sa popularité grandissante en Afrique (Ph. MAP)*

## ■ Des projets concrets pour l'Afrique

## ■ Jouer dans la cour des grands sans rougir

## ■ Provinces du sud: Pas de concession sur la souveraineté

**L'**ORIENTATION africaine du Maroc, initiée depuis quelques années, a été réaffirmée en 2015, avec une nouvelle tournée royale dans le continent en mai dernier. A l'instar des visites précédentes, le Souverain a tenu à maintenir les ambitions du pays sur ce front, l'une des priorités sous son règne. Car, au-delà des discours, le Maroc préfère que les relations avec les pays subsahariens s'appuient sur des projets concrets. C'est

déjà une réalité avec une multiplication d'accords au Sénégal, en Côte d'Ivoire, au Gabon ou encore en Guinée Bissau. L'impulsion royale a indiqué la voie à suivre mais s'inscrit aussi dans une démarche de facilitation des échanges aux entreprises. L'offensive sur l'Inde, ou le super coup de la COP21, avec là aussi une présence remarquable du Roi au sommet Inde-Afrique, puis à Paris relève de la même logique. Le Maroc s'inscrit désormais dans une démarche pro-active qui consiste à défier la conjoncture en tentant de négocier les opportunités de co-développement là où elles sont pour en faire des gisements de croissance. Sur le dossier des énergies renouvelables tout particulièrement, les projets Noor ou de la ferme éolienne notamment, les premiers paris semblent bien négociés: donner une visibilité internationale à un pays qui ne peut compter que sur sa matière grise, son capital immatériel et ses ressources naturelles, non fossiles, pour se développer. Reste maintenant la seconde

phase qui consiste à transformer l'essai, déployer l'écosystème nécessaire pour attirer les investissements et développer un marché. C'est en cours.

Le Maroc ne cède pas pour autant sur ses autres priorités nationales. A commencer par sa souveraineté. Le discours ferme prononcé par le Roi à l'occasion du 40e anniversaire de la Marche verte, a été on ne peut plus clair à ce sujet. Libre au monde de jauger les deux modèles sur la balance: d'un côté un modèle séparatiste, celui de Tindouf, au passage désastre humanitaire et "droit de l'homme", et filière à terrorisme, avec la baraka des colonels d'Alger, de l'autre un modèle qui croit aux vertus du développement dans le cadre d'une vision de régionalisation avancée qui prend en compte les spécificités locales. Cette dernière option a déjà son business plan avec près de 77 milliards de DH mobilisables pour 200 projets. □

M. A. M.

# Elections locales: Les vrais et les faux gagnants

■ Le PJD crie à la victoire, malgré une moisson maigre

■ Le PAM consacre sa position de première force politique

■ Guerres de succession à l'approche des élections législatives

**2015** a été une année électorale par excellence. Les scrutins attendus depuis l'adoption de la nouvelle Constitution, reportés à maintes reprises à cause du retard enregistré dans l'élaboration de l'arsenal juridique y afférent, ont été finalement organisés en septembre dernier. Les élections locales et régionales ont abouti à une reconfiguration de la carte politique nationale. Les résultats des scrutins du 4 septembre ont laissé des traces, à une année des législatives de 2016. Quoi qu'il en soit, l'euphorie du prétendu triomphe du PJD a peu à peu laissé place au réalisme froid des chiffres. Le parti de Abdelilah Benkirane a fait du tapage autour des résultats préliminaires des élections locales pour faire croire à une montée en puissance au niveau local. Mais l'hémorragie des déclarations triomphales a rapidement pris fin.

Surtout que les résultats définitifs ne laissent aucune place à l'interprétation. Dans les communes, le PAM a réussi à préserver sa position en tant que première force politique au niveau local, avec plus de 21% des sièges, suivi de l'Istiqlal avec 16,22% des sièges. Le PJD n'arrive qu'en 3e position avec 15,94% des sièges. Globalement, c'est l'opposition qui est sortie gagnante de ce scrutin, avec 50,3% des sièges, contre 45% pour les formations de la majorité. C'était sans compter sur l'entêtement de Benkirane qui a continué à scander la victoire de son parti, en préférant se référer au nombre de voix obtenues, dépassant 1,5 million. Or, il s'agit de déclarations politiques, qui servent plus à faire calmer ses troupes. Surtout que cette cavalerie n'a pas résisté au réalisme politique qui a primé lors des tractations pour le choix des présidents des conseils des villes et des régions. Les quatre formations de la majorité avaient certes décidé d'accorder leurs violons et de décliner leur alliance au niveau local. Leur objectif était de transposer les orientations du programme gouvernemental au



Si Abdelilah Benkirane s'est pavané des résultats de son parti, le véritable sacre est revenu au PAM, arrivé en tête au niveau communal et ayant décroché la présidence de 5 régions sur 12, dont la plus grande au niveau national, Casablanca-Settat, présidée par Mustapha Bakkoury (Ph. Bziouat)



Hamid Chabat et Driss Lachgar sont considérés comme les grands perdants des élections locales. Le premier a perdu son bastion à Fès et est appelé depuis à démissionner de la direction de l'Istiqlal, tandis que le deuxième a subi la dégringolade de son parti, passé de la 4e à la 6e position au niveau national (Ph. Bziouat)

dence de 2 régions, à l'instar du RNI et de l'Istiqlal, contre 5 pour le PAM. Quoi qu'il en soit, les poulains de Benkirane ont réussi à mettre la main sur les conseils de certaines grandes villes comme Casablanca, Rabat et Marrakech. Mais au-delà des discours rassurants, les nouveaux maires PJD sont aujourd'hui face au défi de la performance. Surtout qu'il s'agit de cités stratégiques, engagées dans des chantiers gigantesques, à l'image de Rabat ville lumières, ou encore Marrakech, capitale nationale du tourisme.

Les scrutins du 4 septembre ont aussi laissé des séquelles dans les rangs de l'opposition. Si l'Istiqlal a réussi à se maintenir dans la 2e position au niveau communal, le parti de la balance a perdu l'une de ses principales citadelles. Hamid Chabat, secrétaire

## Cyberguerre électorale

LES dernières échéances électorales ont confirmé l'engouement des partis politiques pour le web, notamment les réseaux sociaux, qui ont constitué un véritable champ de bataille. Les différentes formations ont réactivé leurs sites web et ont créé des pages officielles sur Facebook et Twitter, de plus en plus considérés comme des canaux de mobilisation des électeurs. Le RNI n'a pas lésiné sur les moyens en lançant une plateforme digitale, dont la portée ne se limite pas aux élections, selon ses initiateurs. Or, aujourd'hui, il faut dire que la fièvre électorale passée, les sites web et les pages des partis sur les réseaux sociaux affichent une véritable baisse de régime. □

niveau communal et régional. Cela est resté un vœu pieux qui a buté sur une série de couacs. Et les troupes de certains partis de la coalition gouvernementale ne se sont pas toutes conformées aux directives, notamment dans certaines régions comme Casablanca-Settat, où Mustapha Bakkoury a décroché la présidence, appuyé par les élus du RNI, face au Pjdiste Abdessamad Haikar. En somme, le PJD n'a obtenu que la prési-

général, a subi une cuisante défaite à Fès, désormais pilotée par Idriss El Azami, ministre délégué au Budget. L'onde de choc a atteint la direction de l'Istiqlal, dont certains membres ont même demandé l'éviction de l'ancien maire de Fès de la tête du parti. C'était sans compter sur l'acharnement de Chabat, qui a réussi un retournement de situation lors d'un conseil national du parti, réuni pour faire le bilan des élections.

M. A. M.

## La région au détriment du ministère

CETTE année a été marquée par l'entrée en vigueur de la nouvelle loi organique sur les régions. Elle introduit une série de changements au niveau de l'organisation institutionnelle et politique. Désormais, la région est dotée de plus de prérogatives pour devenir un pôle de croissance, dans une logique de complémentarité et de solidarité inter-régionales. Ce texte est clair concernant les incompatibilités

des dirigeants régionaux, qui jouissent de nouveaux pouvoirs plus élargis: les présidents des conseils ne peuvent plus cumuler ce mandat avec une fonction ministérielle. C'était le cas de Mohand Laensar, ex-ministre successivement de l'Intérieur, de l'Urbanisme et de la Jeunesse et des Sports, qui a été élu à la tête de la région de Fès-Meknès. Ceux qui s'attendaient à un remaniement ministériel, notamment suite

à l'élection d'autres ministres comme Abdelaziz Omari et Idriss El Azami à la tête des mairies de Casablanca et de Fès, ont été déçus. Seul Mohand Laensar a été remplacé à son poste par Lahcen Sekkoury au département de la Jeunesse et des Sports. Les deux autres ministres ont gardé leur poste, dans la mesure où la loi organique sur les communes ne prévoit pas d'incompatibilité des deux mandats. □

# Chambre des conseillers: Les leçons d'une élection

■ Une institution contrôlée par l'opposition

■ Elle met en relief la crise des positionnements et des alliances

■ Les partis d'opposition et de la majorité divisés

L'ÉLECTION de la Chambre des conseillers le 2 octobre dernier aura complété le processus électoral, démarré en juin 2015, par les élections du personnel, les chambres professionnelles, les communales et les régionales. D'autant que la composition de cette Chambre n'a pas bougé depuis 2009, en dépit de la mise en place d'une nouvelle Constitution en 2011. C'est donc une sorte de mise en conformité avec la loi fondamentale qui était également visée. L'élection a confirmé la réduction du nombre des sièges de la Chambre des conseillers, qui passe de 270 à 120.

Cependant, cette étape de la vie démocratique a été éclaboussée par le recours à l'argent pour l'achat des voix. Les grands électeurs s'en sont donnés à cœur joie, particulièrement pour le scrutin des collèges des chambres professionnelles et des collectivités territoriales. C'était tellement flagrant que la Commission gouvernementale de suivi des élections, composée des ministères de l'Intérieur et de la Justice, a été accusée à enclencher des poursuites judiciaires, à l'encontre de 27 personnes dont les noms ont été cités dans le communiqué (dont 14 élus membres de la Chambre des conseillers). Elles sont soupçonnées d'être impliquées dans l'achat des voix. Dommage que ce sursaut salutaire n'ait

pas été conduit jusqu'au bout.

Sur un autre plan, l'élection du président de cette Chambre, Hakim Benchamach du PAM, a été un moment de démocratie. Deux candidats, deux tours et le gagnant par une seule voix a été félicité par le perdant. Même si au final, cet épisode aura été une épreuve qui laissera ses traces. Il aura confirmé que l'échiquier politique traverse une crise de positionnement et d'alliances. Une crise qui exige de procéder à de profonds changements au sein de partis importants pour mieux se préparer aux élections législatives de septembre prochain.

Pour mieux comprendre ce qui nous arrive, un zoom arrière est nécessaire. Ainsi, pour décrocher le perchoir,



L'élection de Hakim Benchamach permet de garder un équilibre au Parlement. La Chambre des conseillers, contrôlée par l'opposition, crée un contrepois politique face à une majorité qui domine la Chambre des représentants (Ph. Bziouat)

## La CGEM fait son entrée au Parlement

L'ÉLECTION de la Chambre des conseillers a acté l'arrivée des 8 représentants de la CGEM. Certains partis politiques cherchent à se rapprocher de ces parlementaires qui doivent défendre les intérêts du patronat. «Dans l'esprit du législateur, la CGEM, qui siège au Parlement pour la première fois, doit défendre l'entrepreneuriat au Maroc»,



L'arrivée du patronat à la Chambre des conseillers est une véritable valeur ajoutée au travail législatif. Cela aboutit à la mise en place d'une institution plus équilibrée où les représentants des entreprises côtoient régulièrement ceux des syndicats. Ici le groupe parlementaire de la CGEM, conduit par Abdelilah Hifdi, fait déjà du lobbying avec le ministre Mohamed Louafa (Ph. Bziouat)

a affirmé le secrétaire général de la Chambre. Pour lui, il est impératif qu'elle marque son territoire en tant que groupe parlementaire, soudé pour exprimer la voix du patronat. Surtout qu'il s'agit d'opérateurs qui ont l'expérience du terrain, et qui sont les mieux placés pour faire des propositions concrètes sur certains sujets techniques. Quoi qu'il en soit, l'arrivée du patronat à la Chambre des conseillers est une véritable valeur ajoutée au travail législatif. Cela aboutit à la mise en place d'une institution plus équilibrée où les représentants des entreprises côtoient régulièrement ceux des syndicats. □

## Ministres amoureux: Le poids des réseaux sociaux



Les ministres Soumya Benkhaldoun et Habib Choubani ont payé le prix d'un amour impossible. Même si le chef du gouvernement avait minimisé l'ampleur de cette affaire, ils ont été acculés à demander à être déchargés de leurs fonctions (Ph. Bziouat)



SOUMYA Benkhaldoun et Habib Choubani, deux ministres ont connu une idylle amoureuse. Malheureusement, leur amour n'est pas resté cantonné dans la sphère privée. L'histoire est entrée par effraction dans la vie publique. Les réseaux sociaux l'ont tellement amplifiée qu'elle avait pris des proportions ayant dépassé les intéressés. Officiellement, ils ont reconnu et ont promis de se marier. C'est ce qui a aggravé l'affaire puisque deux ministres, en plein exercice, optent pour la polygamie, violant ainsi les principes de modernité de la Moudawana. Même si le chef du gouvernement avait minimisé son ampleur, la question a été traitée à la racine. Les deux ministres ont été acculés à demander officiellement à être déchargés de leur fonction. Avec la raclette du complexe Moulay Abdallah, l'affaire du chocolat, et l'amour des deux ministres, le Maroc aura innové dans la gouvernance publique. Sous la pression de l'opinion publique, quatre ministres ont finalement quitté le gouvernement. D'autres ministres se sont illustrés par des dérapages verbaux qui ont fait le tour de la toile. C'est le cas de la ministre déléguée à l'Eau Charafat Afilal qui a défrayé la chronique en qualifiant les pensions de retraite des ministres et des parlementaires de «Jouj Frank». Sa collègue Hakima El Haité a été ridiculisée suite à sa déclaration concernant ses heures de travail qui atteignent un record inégalé de 22 heures par jour. □

Hakim Benchamach du PAM et Abdessamad Kayouh de l'Istiqlal s'étaient affrontés. L'Istiqlal était arrivé en tête, et le PAM en deuxième position lors de l'élection du 2 octobre. Mais, attention, un seul siège les

sépare. L'Istiqlal a crié au scandale pour non respect de l'accord conclu au niveau des partis de l'opposition. C'est la rupture consommée entre les deux principales formations de l'opposition. Chacune des

deux formations voulait le perchoir. Cette candidature du PAM. Les deux autres composantes de la coalition gouvernementale, le PJD et le PPS, ont choisi celui de l'Istiqlal. Ce désordre montre la profondeur du malaise dans les rangs de la majorité, mal tenue par Abdelilah Benkirane. Même si le chef du gouvernement est tenté de replâtrer sa majorité, il n'y arrivera pas. Et pour cause, c'est la fin de son mandat. Qu'importe, il y a un équilibre dans la mesure où la Chambre des conseillers, contrôlée par l'opposition, crée un contrepois politique face à une majorité qui domine la Chambre des représentants.

## L'opposition divisée

L'impact de cette élection a laissé des traces sur l'opposition. La coordination entre ses composantes, avancée comme une réplique à la majorité il y a quelques temps, a volé en éclats. La rupture entre le PAM et l'Istiqlal est désormais actée. Deux blocs, chacun de son côté, veut imprimer son rythme. D'un côté, l'Istiqlal, accompagné par l'USFP, ne digère pas que la présidence lui a échappé alors qu'il était arrivé en tête de l'élection de la Chambre des conseillers. Il reproche au PAM de n'avoir pas respecté son engagement pris dans le cadre de l'accord de l'opposition, pour accorder le perchoir à la formation classée première. De l'autre, le PAM, avec l'UC, considère qu'il est le plus apte, en raison de son classement en tête du peloton lors des élections communales du 4 septembre. Il est aussi considéré comme le parti le plus fidèle à l'opposition. D'ailleurs, Hamid Chabat a changé de camp, en optant pour le «soutien critique» de la majorité, conduite par le PJD. □

Le RNI et le MP ont voté en faveur du

M. C.

# Une année électorale pour les juges

## ■ Adoption de deux projets de lois sur la magistrature

## ■ Un nouveau chef pour le parquet

UN grand chapitre de notre histoire judiciaire est en train de s'écrire.

Le 27 octobre 2015, la Chambre des représentants adopte deux projets de lois organiques. L'un portant sur le statut des magistrats, l'autre sur le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire.

Désormais, le ministre de la Justice et des Libertés, Mustapha Ramid, restera dans les annales comme le dernier chef du parquet. Les magistrats du ministère public vont relever dorénavant du procureur général du Roi près la Cour de cassation, Mustapha Medah actuellement, et



Le ministre de la Justice et des Libertés, Mustapha Ramid, restera dans les annales comme le dernier chef du parquet (Ph. Bziouat)

de leurs chefs hiérarchiques, à savoir les procureurs généraux du Roi des Cours d'appel et ceux des tribunaux de 1<sup>re</sup> instance. C'est l'une des grandes nouveautés

consacrées par l'article 25 du projet de loi n°106-13 relatif au statut de la magistrature.

Le procureur général du Roi près la Cour de cassation est désigné par le Souverain pour 5 ans renouvelables une fois. Ce haut magistrat a le statut de ministre (salaire et indemnités) et veillera sur l'application de la politique pénale. Certains parlementaires de l'opposition, comme Abdellatif Wahbi (PAM), ont été contre ce revirement législatif qui «va vers la création d'un Etat des juges». Large débat où une élue de la majorité s'interroge légitimement sur le droit de réclamer l'audition parlementaire du procureur général du Roi près la Cour de cassation. Le principe de séparation des pouvoirs législatif, judiciaire, exécutif... va susciter un débat constitutionnel inédit.

Toujours est-il que le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire (CSPJ) pourra jouer au garde-fou.

Le procureur général du Roi près la Cour de cassation y siège. Le président délégué de l'instance instaurée par la Constitution de 2011 est le premier président de la Cour de cassation. Un poste qu'occupait auparavant le ministre de la Justice. Autrement dit, le pouvoir exécutif.

Les membres du CSPJ sont soit membres de droit (5), désignés par le Souverain (5) ou élus (10). Ainsi, 2016 sera une année électorale pour les juges des Cours d'appel et tribunaux de 1<sup>re</sup> instance. Le Conseil aura 2 sessions, en janvier et en septembre: promotion des juges, sanctions, retraite, avis, recommandations et rapports sur la justice... Le ministre de la Justice pourra assister aux réunions du Conseil. □

Faiçal FAQUIHI

## Notaires, concurrence, droits de l'homme...

### ■ Course ratée à la Cour constitutionnelle?



Annoncée pour 2015, la course à la Cour constitutionnelle n'a pas eu lieu. Sa loi organique a été pourtant publiée au Bulletin officiel du 4 septembre 2014. Seule en revanche la procédure de nomination ou d'élection est entrée en vigueur. Sur les 12 juges constitutionnels, la moitié est nommée par le Roi. Les six autres sont élus à égalité entre la Chambre des conseillers et celle des représentants. Pourquoi le Parlement tarde à élire ses candidats?

### ■ Concurrence: Un régulateur dans le coma!



Le Conseil de la concurrence attend depuis octobre 2013 ses nouveaux membres (13). Soit plus de deux ans de vacances forcées! Présidée par Abdelali Benamour, l'équipe sortante était impatiente d'actionner la réforme de 2014: auto-saisine,

enquêtes... En attendant, décisions, avis et rapport d'activité, étude sur l'accès au foncier public dorment dans les tiroirs. Alors qu'un dépeçage en règle est en cours via des projets de loi créant des régulateurs sectoriels: énergie renouvelable, télécoms... De quoi douter sur l'élan réformateur de l'Etat.

### ■ Données personnelles, le tournant



La Commission nationale de contrôle de la protection des données à caractère personnel (CNDP) sort ses griffes. L'instance que préside Saïd Ibraï a saisi le parquet le 29 juillet 2015 sur des cas d'atteinte à la vie privée. Par ailleurs, son avis fait défaut à la création d'un fichier central d'enregistrement et de notification des contraventions au code de la route. Le croisement des fichiers (police, gendarmerie, centres d'immatriculation, tribunaux et poste) exige que le gouvernement ait une règle prudentielle. La CNDP attend aussi la nomination de ses nouveaux membres (7).

### ■ Des tabous brisés et ça continue!

Le Conseil national des droits de l'homme (CNDH) se positionne en matière d'héritage: l'égalité des sexes doit primer. Son avis fait bondir les réactionnaires et donne des ailes aux associations



de défense des droits des femmes qui ont pesé pour briser le tabou. Parallèlement, le clash autour des libertés individuelles monte d'un cran: liberté de croire, de conscience, de créer (le film censuré Much Loved), droit au respect de la vie privée. Été 2015, deux jeunes filles attaquées à Inzegane pour leurs tenues, un jeune lynché à Fès pour sa présumée homosexualité... Le Conseil économique, social et environnemental l'a bien annoncé dans l'un de ses premiers rapports: le débat sur les libertés individuelles sera encore plus au cœur du débat sociétal. Boostées qu'elles sont par la Constitution de 2011.

### ■ Notaires et CDG, main dans la main



À l'exception des frais de dossier et des honoraires, les fonds remis par un client à son notaire doivent être obligatoirement déposés à la CDG. La Caisse de dépôt et de

gestion est le tiers de confiance qui garde au chaud chèque, virement ou espèces. La mise en place du système a été consacrée par la loi relative au notariat et par le décret publié au Bulletin officiel du 26 mai 2014. Le filtrage comptable des études est en cours. Annonçant ainsi l'assainissement de la profession en 2018 au plus tard. Bonne nouvelle pour les clients. Les notaires, eux, seront plus que jamais immunisés contre les présumés détournements de fonds. Un modèle est en train de naître.

### ■ Assistance judiciaire, enfin le décret



Après le long bras de fer entre ministère de la Justice et des Libertés et avocats, un accord a été trouvé sur l'assistance judiciaire: 2.500 DH pour les affaires jugées devant la Cour de cassation, 2.000 DH pour celles jugées par une Cour d'appel et 1.500 DH pour les affaires plaidées en première instance. Le décret relatif à l'assistance judiciaire (honoraires et modalités de paiement) a été approuvé le 10 décembre 2015 par le Conseil du gouvernement. Les avocats se feront payer par le comptable public du tribunal de 1<sup>re</sup> instance. Le barème des honoraires peut être révisé tous les deux ans via un arrêté conjoint des ministres de la Justice et des Finances après avis de l'association nationale des barreaux du Maroc. □

# Les fondamentaux se redressent mais

Recul des déficits jumeaux, amélioration des réserves extérieures, poursuite de la réforme de la compensation et retour de la croissance. Autant d'avancées à mettre à l'actif du gouvernement au titre de l'année 2015. Mais visiblement, l'impact sur l'emploi a été peu significatif. Certes, la conjoncture s'est révélée quelque peu favorable, notamment à travers la forte baisse de la facture énergétique, mais l'effet de la décompensation a été déterminant. Un chantier qui sera bouclé en 2016 avec la décompensation graduelle du sucre. Reste, bien évidemment, la réforme du système de retraites, de la justice et surtout l'assainissement du climat des affaires. Des réformes qu'il va falloir négocier dans un contexte électoral. La surenchère, qui en est généralement le lot, pourrait stimuler l'élan comme elle peut l'estomper...

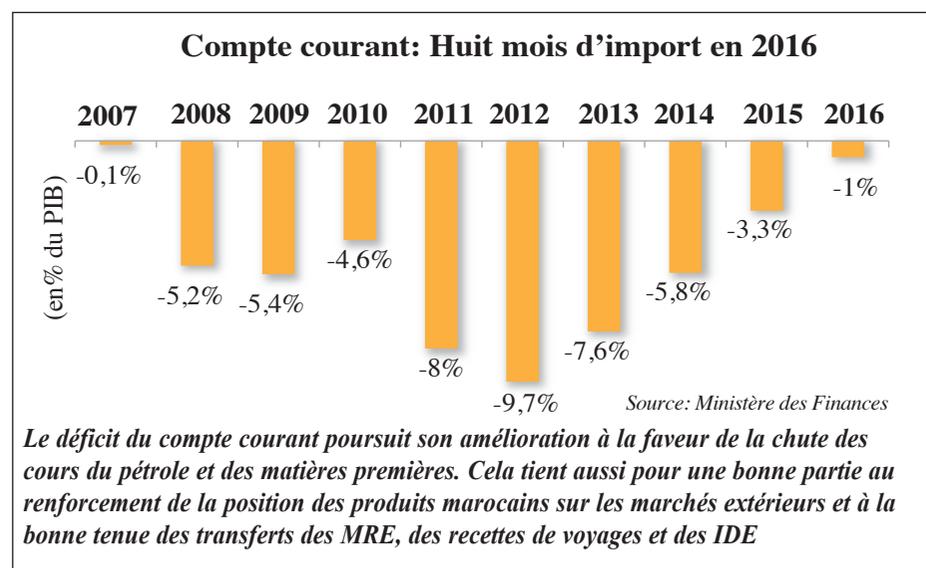
## ■ Réserves extérieures: La pression retombe!

APRÈS avoir frôlé la zone d'alerte il y a à peine deux ans, les réserves de changes ont retrouvé en 2015 un certain confort. Elles devraient se chiffrer à 221 milliards de DH, soit près de 7 mois d'importation de biens et de services. Bank Al-Maghrib prévoit une poursuite de l'embellie en 2016.

L'amélioration des réserves extérieures n'est pas seulement le reflet de la baisse du prix du pétrole et des cours des matières premières agricoles. Elle tient aussi au renforcement de la position des produits marocains sur les marchés extérieurs. A fin novembre, le taux de couverture des importations par les exportations s'est amélioré de 7,1 points en un an pour s'établir à 58,2%. L'OCP reste une valeur sûre à l'export avec un bond de 21% de ses ventes à l'étranger. Depuis peu, l'industriel partage la tête d'affiche des locomotives à l'export avec le secteur automobile. Les expéditions de cette branche ont culminé à plus de 44,4 milliards de DH à fin novembre en hausse de 19%. En revanche, le textile et le cuir éprouvent encore quelques difficultés avec une baisse de 2% du chiffre d'affaires à l'export. Derrière l'amélioration de la balance commerciale, il y a le redressement des économies de la zone euro, même si la reprise demeure lente.

C'est également en partie la conséquence de la stratégie diversification géographique des marchés d'intervention. Globalement, le regain des économies européennes est

En dépit de l'environnement régional toujours tendu, le Maroc reste une terre propice aux yeux des étrangers. En témoigne la croissance des investissements directs



de mesure à stimuler la demande extérieure adressée au Maroc tout comme les transferts de la diaspora. Sur les onze premiers mois de l'année, les transferts des MRE ont augmenté de 4% à 57 milliards de DH. L'activité touristique, qui constitue une source importante de devises, a résisté dans une conjoncture défavorable. Les recettes de voyages affichaient une légère baisse de 1% à 55 milliards de DH à fin novembre.

étrangers. Les recettes d'IDE ont totalisé 34 milliards de DH de janvier à novembre en progression de 7% sur un an.

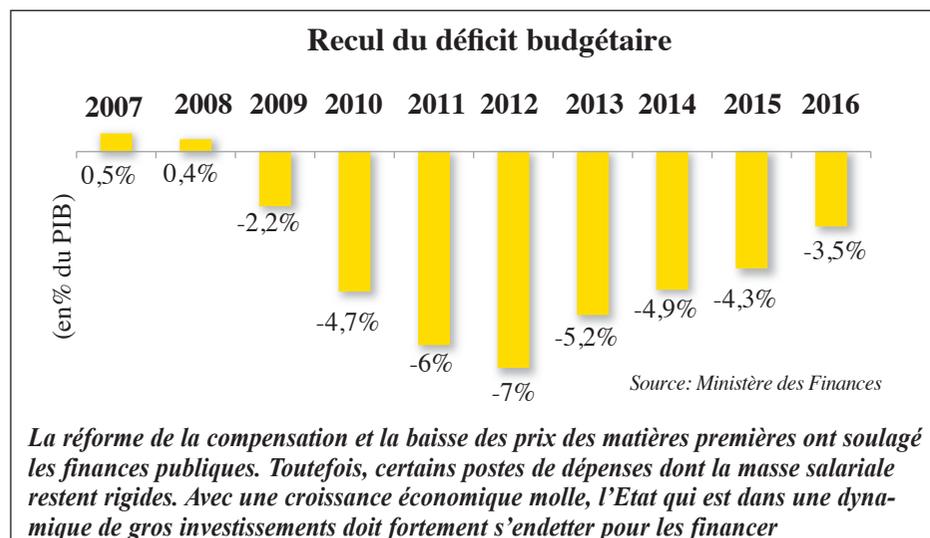
L'amélioration de la balance commerciale conjuguée à la bonne tenue des transferts des MRE et des IDE permettront de réduire le déficit du compte courant à 3,3% en 2015. C'est trois fois moins qu'en 2012. Selon les projections de la Banque centrale, le déficit sera ramené à 1% en 2016. □

## ■ Budget: La baisse du déficit sans effet sur la dette

LE déficit budgétaire devrait être en ligne avec les prévisions du gouvernement, soit 4,3% en fin d'année. Grâce à la

réforme de la compensation et à la baisse des prix des matières premières à l'international, les recettes ordinaires arrivent

pratiquement à équilibrer les dépenses ordinaires. Aujourd'hui, le gros du déficit est constitué du volume des investissements de l'Etat. Les montants budgétisés dépassent 55 milliards de DH en moyenne par an depuis 2012. Avec une croissance molle qui se traduit par une stagnation des recettes, l'Etat continue donc de s'endetter lourdement pour financer les investissements. Du coup, l'amélioration du déficit budgétaire n'a pas, pour l'instant, d'effet sur la dette. Elle devrait atteindre jusqu'à 68% du PIB en 2016. Les prévisions laissent entrevoir une décade à partir de 2017. Ceci dépendra tout de même de l'évolution de la conjoncture. Sans une reprise forte des investissements des entreprises et un regain de la consommation des ménages, l'effort d'investissement devrait continuer à peser sur le budget de l'Etat et donc



## ■ Warning sur la croissance!

A 2,1% selon les dernières projections de Bank Al-Maghrib ou à 3% pour le ministère des Finances (la loi de



Abdellatif Jouahri, wali de Bank Al-Maghrib (Ph. Bziouat)

Finances 2016 a été élaborée sur cette hypothèse), la croissance anticipée pour 2016 est inappropriée pour résorber le chômage ou encore pour soutenir l'effort d'investissement de l'Etat. Ce rythme est synonyme de moindres rentrées de recettes.

Le décrochage de la croissance est imputée à un retour à une récolte céréalière moyenne ce qui va fortement influencer le PIB agricole. Mais, le ralentissement du PIB non agricole est encore plus inquiétant. Son rythme de croissance baissera de 0,6 point en 2016 à 2,7%. Si 2015 a été une année difficile sur le plan de l'investissement des entreprises, la situation sera au meilleur des cas identique en 2016 avec les conséquences que cela peut avoir sur l'emploi et la consommation des ménages. Les défaillances d'entreprises devraient continuer à augmenter à deux chiffres l'année prochaine, prévoit la société d'assurance crédit Euler-Hermès. □

260.000

fonctionnaires des administrations publiques et des collectivités territoriales concernées par le programme de mobilité

contribuer à gonfler la dette. Le gouvernement a intégré dans la loi de Finances 2016 quelques mesures pour inciter les entreprises à relancer les investissements, mais, de l'avis des observateurs, ces mesures sont insuffisantes et ne vont pas fondamentalement changer l'attitude des chefs d'entreprise. □

F. Fa

# peu d'impact sur l'emploi

## ■ La réforme des agréments aux calendes grecques



Les tickets d'autocars continuent d'être vendus par des courtiers en dehors des guichets prévus à cet effet (Ph. Jarfi - Les visages ont été modifiés)

À son arrivée aux affaires en 2012, le gouvernement avait fait de la lutte contre toutes formes d'économie de rente son cheval de bataille. À commencer par les agréments de transport de voyageurs. La publication sur internet de la liste des titulaires de ce sésame avait laissé entendre que le gouvernement était décidé d'en finir.

Après plusieurs mois de tractations avec les opérateurs, le ministère en charge du Transport a élaboré un contrat-programme qui devait être signé entre les deux parties début janvier 2015. Mais un noyau d'associations professionnelles craignant de perdre leurs acquis freinaient des quatre fers. Menaçant de forcer la réforme, Najib Boulif, ministre en charge du département, a même lancé un ultimatum aux transporteurs. Presque un an plus tard, le dossier n'a pas bougé. L'on continue à discuter pour retarder l'échéance.

De son côté, la Fédération du transport avait transmis au ministre son propre version de la réforme. Le principe consiste à créer un fonds pour le rachat des agréments, financé par le privé et assorti d'une période transitoire de cinq ans pour résorber le stock d'agréments qui continuent d'être loués. Aucune réponse n'a jamais été transmise à la CGEM sur l'issue réservée à son scénario. En attendant, des centaines de litiges s'entassent dans les tribunaux entre les titulaires d'agréments et leur exploitant. Les investissements sont plombés car les opérateurs manquent de visibilité. De plus, la sinistralité continue d'augmenter à cause des dysfonctionnements du secteur. Le transport est régi par le dahir de 1963. Celui-ci prévoit la régulation de l'activité par l'octroi d'autorisations d'exercer, appelés communément agréments et dont la durée d'exploitation est fixée à sept ans. Sur environ 3.500 autorisations, 1.200 font l'objet d'une location entre le titulaire et le transporteur. Or, ce schéma est illégal

puisque la loi spécifie bien que le titulaire doit exploiter lui-même l'agrément. Le parc d'autocars est estimé à 2.800 dont 2.300 en circulation. Ce segment représente environ 35% des déplacements de personnes et relie environ une centaine de villes. □

H. E.

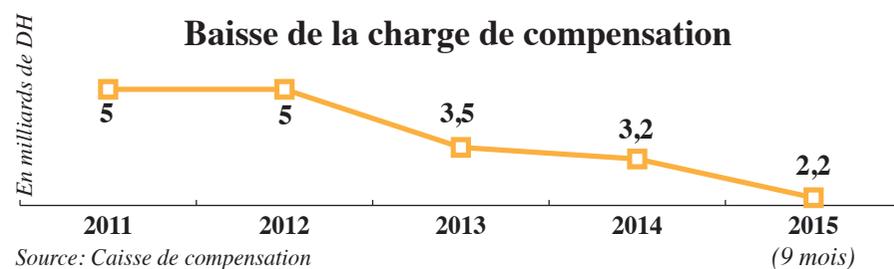


## ■ Le sucre libre dès cette année

APRÈS le carburant, c'est au sucre d'être décompensé dès cette année 2016. La suppression de la subvention sera effectuée de manière graduelle à raison d'une réduction de 0,15 DH/kg de sucre sur 18 mois. L'économie escomptée est de l'ordre de 2 milliards de DH. Une recette qui sera affectée pour moitié au Fonds de cohésion sociale, le reste aux infrastructures socioéconomiques. L'impact estimé, une fois le produit totalement

commerce illicite. Ce qui avait amené les pouvoirs publics à réclamer ouvertement la restitution de la subvention. Mais qu'en est-il pour celle exportée sous forme de confiserie, chocolaterie et de sirops accompagnant certains fruits? Visiblement l'évaluation est occultée par le ministère et l'organisme en charge de la compensation.

La conjoncture internationale s'annonce favorable à la réforme. Jusque-là



La charge de compensation sur les 5 dernières années varie entre 3,2 et 5 milliards de DH. Une restitution de 1.000 DH/tonne est instituée auprès des sociétés de boissons gazeuses

décompensé, sur le coût de la vie devrait s'établir à moins de 100 DH par habitant et par an. Ceci, sur la base d'une consommation annuelle de 36 kg per capita. Un chiffre à nuancer, puisque l'industrie (sodas, confiserie, pâtisserie) participe pour plus du quart à la consommation. Une proportion prélevée pour la quasi-totalité sur le granulé, qui représente plus de 56% de la consommation. Il se trouve aussi que ce produit bénéficie du prix le plus bas: 4,50 DH/kg contre 5,82 DH/kg pour les morceaux et lingots. A tel point que la situation a même été exploitée par le

le marché du sucre est partout réglementé à travers le monde. Ce qui empêche une libre régulation des prix par les lois du marché. Mais une véritable révolution est en préparation avec la fin des quotas en Europe. Prévus pour septembre 2017, juste en fin de cycle de la réforme marocaine, la décision va bouleverser les règles du jeu. Avec à la clé un marché plus ouvert, concurrentiel et disposant de gros volumes. Aussi, une tendance à la baisse des prix n'est-elle pas à écarter à moyen terme. □

A. G.

## ■ Rabbah fait reculer la logistique



(Ph. Bziout)

TROP d'effets d'annonces, peu de concret. C'est le lot du département de Aziz Rabbah. Du moins en ce qui concerne le dossier de la logistique. Plusieurs projets ont été annoncés dans ce cadre mais, jusqu'à présent, seuls ceux pilotés par le privé ont vu réellement le jour. Le ministère s'avère décon-

necté par rapport à la réalité du terrain. Il trace le cadre et définit les objectifs mais les véritables acteurs, les collectivités locales en l'occurrence, ne suivent pas. Celles qui dépendent de l'Intérieur et ne se sentent pas concernées par les projets de Rabbah. Résultat, la stratégie logistique reste quasiment au point mort.

La stratégie nationale pour le développement de la compétitivité logistique, qui a fait l'objet du contrat-programme 2010-2015, prévoit de réduire les coûts logistiques de 20 à 15% du PIB.

Portant notamment sur la réalisation de 70 plateformes logistiques dans plusieurs villes (2.080 ha) à 2015, la stratégie logistique ambitionne d'accélérer la croissance économique de 0,5 point de PIB par an. Elle vise à gérer de façon optimale les flux de marchandises, en

croissance constante tant à l'import qu'à l'export. C'est donc un maillon essentiel de toutes les stratégies sectorielles. L'objectif consistait à organiser le trafic des marchandises à travers 70 plateformes logistiques (zones multi-flux directement connectées aux ports et aux infrastructures routières, ferroviaires et aux grands sites de production et centres de consommation). L'impact attendu est de réduire la circulation urbaine aux grands camions et partant, la congestion des artères et la diminution des émissions des gaz à effet de serre. Des améliorations qui doivent générer une plus-value économique directe estimée à 20 milliards de DH et autant de façon indirecte. Sans oublier la création de 36.000 emplois à fin 2015. Pipeau. □

A. G.

# Business et entreprises: Pourquoi

## ■ Faillites, restructurations et concrétisations dans le green et les télécoms

## ■ L'aéronautique et le textile pour la «saison 2» des écosystèmes

**2015** aura connu de tout dans l'univers du business. Entre les difficiles relances stratégiques de pans entiers de l'industrie (sidérurgie et textile), les changements de donne imprévus (faillite de la Samir), et les concrétisations dans les énergies vertes, l'année qui vient de s'écouler n'a pas manqué en rebondissements dans le monde des entreprises. Avec autant de chantiers lancés, 2016 est bien partie pour être l'année de la consolidation. Sur le volet stratégique, pour sa 2ème année de mise en œuvre, le Plan d'accélération industriel. Deux filières phares ont eu leur dispositif industriel. Après l'automobile en 2015, c'est au tour de l'industrie aéronautique et du

textile de disposer de leur feuille de route stratégique. Pour la première filière, c'est de tout un plan de relance dont il s'agit. Sur un total de six écosystèmes identifiés, trois contrats de performance ont été finalisés pour les filières du fast-fashion, le denim et les distributeurs des marques nationales. La concrétisation de ces premiers écosystèmes devrait permettre la création de 44.000 nouveaux emplois d'ici 2020. L'autre objectif est d'atteindre un chiffre additionnel de 6,3 milliards de DH. Un 4ème contrat porte sur des mesures transverses, allant de la mise en place d'une structure d'animation dédiée, aux RH, en passant par la compétitivité des PME/TPE du secteur. Les écosystèmes restants sont les filières de la maille, des textiles de maison et de textile technique. L'aéronautique s'est aussi senti pousser des ailes en 2015. L'industrie a aussi lancé la mise en place de ses écosystèmes industriels. Quatre filières sont identifiées: l'assemblage (aéro-structures), l'EWIS (systèmes électriques, câblage et harnais), le MRO (Maintenance, entretien, réparation et révision), ainsi que l'ingénierie. L'ambition est de porter, à l'horizon 2020, les effectifs du secteur à 23.000 emplois, ainsi que de doubler le chiffre d'affaires à l'export (16 milliards de DH). Il s'agira aussi d'attirer les investissements de 100 nouveaux acteurs internationaux. □

## ■ Samir: La descente aux enfers

**2016** sera la première année que le Maroc abordera... sans raffineur. La Samir a bouclé 2015 avec encore très peu de visibilité sur ses chances de recouvrer sa santé financière, et par extension, sa place sur le marché des produits pétroliers raffinés. Les torchères sont toujours éteintes et une décision du tribunal de commerce devait statuer sur le sort de la compagnie ce jeudi 31 décembre 2015. Pour la petite histoire, la Samir traîne une ardoise de dette de 40 milliards de DH, dont 13 milliards rien qu'à la Douane. Après leur avoir fait miroiter, pendant plusieurs semaines, une hypothétique augmentation de capital pour remettre la compagnie à flot, le président du Conseil d'administration, Cheikh Al Amoudi, continue de jouer avec les nerfs de ses créanciers et partenaires actionnaires. La crise couvait en effet depuis un bon bout de temps chez le raffineur. □



## ■ Maghreb Steel: Tout est réuni pour le plan de sauvetage

**L**E sidérurgiste aura connu une année faite d'acquis qui lui permettent de se projeter sereinement sur 2016 et sur les prochaines échéances de son plan de restructuration. Mais tout n'a pas été tranquille. Plusieurs mouvements de grève ont gêné l'activité, sans pour autant en menacer la continuité. Ce n'est que dans les derniers mois de 2015 que l'industriel a pu finaliser un accord de restructuration de sa dette – estimée à 6 milliards de DH – avec un pool de banques. Le sidérurgiste aura aussi obtenu, au cours de cette même année, des mesures de défense commerciale pour les trois prochaines années. Maintenant, tous les éléments du plan de sauvetage sont réunis. Wait and see... □

## ■ Masen brille sur le solaire et vent favorable pour Nareva

**2015** restera dans les annales comme une année de concrétisation dans la stratégie nationale des énergies renouvelables. Masen vient de se voir confier les commandes de ce programme, au moment même où l'agence livre sa première centrale du complexe solaire de Ouarzazate. «Noor I» cumule ainsi une puissance installée de 160MW, pour un investissement de 1 milliard de dollars. Quelques jours plus tôt, c'était Nareva Holding qui confirmait son positionnement sur le marché de l'éolien, en présentant l'offre la plus compétitive pour le développement du programme éolien de 850MW. Il s'agit d'un lot de 5 parcs éoliens à réaliser pour compléter le potentiel de 2000MW visé à l'horizon 2020. □



# faut-il vite passer en 2016?

## ■ OCP: Retour sur investissement

LES investissements consentis par l'OCP pour adapter son outil de production à la conjoncture lui ont permis d'échapper au coup de froid sur les matières premières. La flexibilité du groupe a permis un repositionnement rapide sur des marchés porteurs. L'OCP a ainsi profité de la forte demande d'engrais des pays africains et de la reprise de la consommation indienne et ce, parallèlement à la hausse des exportations chinoises de phosphate ou encore à la baisse de demande des pays d'Amérique latine, notamment le Brésil. L'OCP a réalisé un chiffre d'affaires de 37,1 milliards de DH entre janvier et septembre 2015, en hausse de 20%. La mise en service du Slurry pipeline (Khouribga-Jorf Lasfar) a permis à l'entreprise d'importantes économies en termes de transport. □



## ■ Automobile: Un 2e gros constructeur au Maroc

L'IMPLANTATION de PSA Peugeot-Citroën reste l'événement marquant de l'année dernière pour l'industrie automobile. Le groupe français investira 557 millions de DH dans son unité de production de Kénitra. Le projet devrait générer 4.500 emplois directs (dont 1.500 ingénieurs et techniciens supérieurs) et 20.000 emplois indirects dans les filières de la fourniture de composants et d'ingénierie. Le constructeur français cible dans un premier temps un taux d'intégration de 60% pour le porter à moyen terme à 80%. L'industriel compte s'approvisionner sur le marché local à hauteur de 11 milliards de DH de composants. Les premiers véhicules à sortir en 2019 de l'unité de Kénitra devraient produire des moteurs de fabrication locale. Mieux, le groupe projette d'exporter 200.000 moteurs et autant de véhicules. Fort de cette implantation, le ministère de l'Industrie compte atteindre 100 milliards de DH à l'export. □

## ■ Télécoms: Croissance à très haut débit

2015 a été clairement une année charnière pour le secteur des télécoms. Le secteur a ainsi vécu le lancement de la 4G et la fin du monopole sur l'ADSL. L'introduction de la 4G a signifié un changement de business model pour les opérateurs. Tout le défi pour les acteurs du secteur est de s'adapter aux mutations en cours. L'utilisation de la data devrait ainsi supplanter la voix à moyen terme. Un constat conforté par l'engouement des usagers pour les applications mobiles de communication (Whatsapp, Facebook, Viber...). Du côté de l'ADSL, la fin du monopole de l'opérateur historique suite à la décision du régulateur de donner accès à son infrastructure à Méditel et Inwi. Un dégroupage qui a permis aux opérateurs de proposer la portabilité des lignes fixes et internet aux usagers désirant switcher vers une autre compagnie. □



## ■ Immobilier: Quand la machine s'enraye

L'IMMOBILIER a vécu un début d'année 2015 difficile. La locomotive du secteur, Addoha a vu son chiffre d'affaires baisser de 22% et son endettement culminer à 80%. D'où le lancement de son plan «Génération Cash» qui doit lui permettre de baisser considérablement ses dettes, de «monétiser» ses actifs ou encore de freiner son rythme de production. En effet, la production d'Addoha ne devrait pas dépasser 12.300 unités contre une moyenne annuelle de 25.000 entre 2012 et 2014. Dans ce même sillage, le groupe s'est désendetté de 1,4 milliard de DH en neuf mois sur un total de 7,9 milliards de DH. En parallèle, le groupe Alliances connaît probablement les moments les plus difficiles de son histoire. Les conseils d'administrations d'EMT, EMT bâtiment et EMT routes ont introduit en fin d'année une demande auprès du tribunal de commerce de Casablanca en vue d'un redressement judiciaire. Le plan de sauvetage destiné au reprofilage de la dette qui a été annoncé pour le 15 mai dernier n'a toujours pas vu le jour. Pourtant, Alliances affirme qu'une première phase du plan de restructuration a permis le remboursement de près de 2 milliards de DH, soit 50% de la dette bancaire. Avec une dette trop lourde, l'opérateur compte entamer un plan global d'optimisation des charges opérationnelles. C'est le couple masse salariale/frais généraux qui sera le premier à subir le grand nettoyage. Le groupe se dirige également vers la refonte de sa gouvernance. □

Safall FALL & Amine ATER



# Bourse: La machine s'enraille



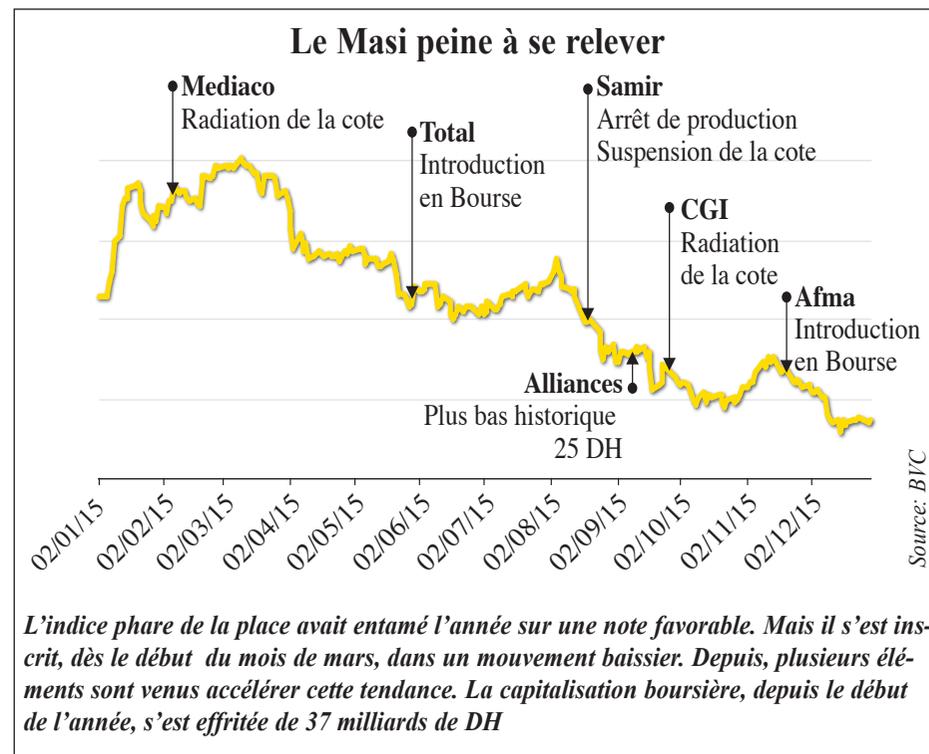
En 2015, seules deux sociétés ont pu sauter le pas pour entrer en Bourse. Pour Total Maroc, l'IPO permettra le financement du programme d'investissement de 1 milliard de DH de la société d'ici 2018. Du côté d'Afma, il est plutôt question d'apporter les moyens financiers à Ténor Group, la maison mère, pour réinvestir dans le développement d'autres activités de la holding

d'année. Les exactions de la Samir ont donné lieu, de leur côté, à la suspension de la cotation de la valeur en Bourse.

Malgré ces fâcheux épisodes, la Bourse a accueilli deux nouvelles cotations: Total

nombre de 9 millions, contre 1,34 million d'actions attribuées.

De son côté, l'entrée en Bourse du courtier en Assurances Afma a été couronnée de succès. Lancée le 30 novembre dernier,



SI 2014 laissait apparaître un semblant de reprise, le scénario est tout autre en 2015. La Bourse a fait faux bond aux investisseurs, en témoigne la baisse de régime de son indice phare. Après avoir dépassé la barre des 10.000 points le premier semestre 2015, le Masi a commencé à montrer des signes de faiblesse. Il faut dire que depuis, plusieurs éléments sont venus freiner cette dynamique haussière. Le retrait de CGI avait laissé de très mauvais

souvenirs aux petits porteurs. La compagnie immobilière faisait partie des poids lourds de la Bourse, avec une capitalisation boursière de 13 milliards de DH. Soit la neuvième société la plus importante de la place. La tendance baissière est accentuée par Alliances, qui a subi de plein fouet les difficultés du secteur immobilier et les déboires de ses filiales EMT. Le titre du promoteur, toujours négociable sur le marché, a plongé de plus de 86% depuis le début

Maroc et Afma. Les titres qui se veulent des valeurs de rendement ont été bien reçus par les investisseurs. Total Outre Mer, détenteur de 70% du capital, a cédé 15% de la société au marché, soit 1,34 million d'actions à un prix fixé à 535 DH. Ce tarif valorise la filiale marocaine du groupe français à 4,8 milliards de DH. 3.099 investisseurs se sont littéralement rués sur l'action. L'opération a été souscrite 6,7 fois. Les actions demandées ont atteint le

l'opération a été souscrite 7 fois. L'OPV a porté sur la cession de 250.000 actions au prix unitaire de 720 DH. Le nombre de titres sollicités dépasse les 1.760.972, soit un taux de satisfaction de 14,20%. L'engouement a été particulièrement notable du côté des institutionnels et des personnes physiques. Le montant global souscrit s'élève à 1,26 milliard de DH. □

A. Lo

## Démutualisation: Les banques prennent le pouvoir

APRÈS deux ans de négociations, le tour de table de la Bourse de Casablanca a finalement été fixé. Jusqu'au dernier moment, le tour de table n'était pas bouclé puisque deux banques l'ont rejoint la veille de la signature du mémorandum d'entente le 25 novembre à Casablanca. L'événement a réuni Mohamed Boussaid, ministre de l'Economie et des Finances, les patrons des huit groupes bancaires (AWB, BCP, BMCE Bank of Africa, BMCI, CIH Bank, CDM, CAM et SG Maroc), Abdelatif Zagnoun, directeur général de la CDG, Mohamed Hassan Bensalah, président de la Fédération marocaine de sociétés d'assurances et de réassurance, Saïd Ibrahim, directeur général de Casablanca Finance City Authority et les responsables des sociétés de Bourse. Ce panel de dirigeants aura plus qu'avant son mot à dire dans le développement du marché des actions. Comme attendu, les banques ont pris une participation



Après plus de deux ans de négociations, les différents partenaires sont parvenus à un accord sur l'ouverture du capital de la Bourse. Comme attendu, ce sont les banques qui prennent le pouvoir (avec une participation de 39%). La tâche des dirigeants de la société gestionnaire sera d'améliorer l'offre de la place et de convaincre les entreprises à s'introduire (Ph. L'Economiste)

directe. Le nouvel actionariat leur donne la prééminence avec 39%. Les groupes transfrontaliers (AWB, BCP et BMCE Bank of Africa) auront chacun une participation de 8%. Les cinq autres banques se répartiront 15% du capital.

Le tour de table de la société gestionnaire de la Bourse est complété par la CDG (25%), les sociétés de Bourse indépendantes (20%), les entreprises d'assurances (11%) et Casablanca Finance City Authority. Cette configuration est appelée à évoluer dans un horizon court. La CDG cédera 20% du capital à un partenaire stratégique international. C'est la London Stock Exchange qui serait pressentie pour remplacer l'institution. Les changements au sein du tour de table de la société gestionnaire de la Bourse donneront lieu à une recombinaison du conseil d'administration. Il sera constitué de 12 membres. Les actionnaires auront dix sièges. Les deux autres seront attribués à des personnes indépendantes. La Bourse qui va se transformer en holding gèrera l'ensemble de l'infrastructure du marché. Elle sera donc appelée à mettre en place la chambre de compensation. □

A. Lo

# Education: Le rude chantier de la réforme

## ■ Année difficile pour Benmokhtar!

**D**IFFICILE d'être ministre de l'Education nationale, et ce n'est pas Rachid Benmokhtar qui dira le contraire! Il a beau disposer d'une vision

ces deux matières), lui valent les foudres du chef du gouvernement. Ce dernier le «sermonne» sèchement au Parlement. Un grand moment de solitude pour le



*Mardi 1er décembre, grand moment de solitude pour le ministre de l'Éducation nationale. «Vous pensez qu'une année d'enseignement des modules techniques en français ce n'est rien, mais cela va allumer le feu. Et il revient au chef du gouvernement de juger de ces choses-là et non à vous», lui signifie le chef du gouvernement à la chambre des conseillers (Ph. Bziouat)*

2030 «bétonnée» avec 23 mesures prioritaires, la bénédiction du Conseil supérieur de l'éducation et des idées plein la tête, cela ne rend pas sa tâche plus facile. Son chantier, pour le moins complexe, est au

ministre qui n'a fait qu'appliquer les orientations du Conseil. Sa circulaire, que Abdelilah Benkirane a dit ignorer, est jetée aux oubliettes.

Autre mesure à problèmes, celle relative aux enseignants-stagiaires. En juillet, deux décrets sont adoptés. Le premier met fin au recrutement automatique des étudiants des centres régionaux de formation des profs, qui doivent désormais passer un concours avant d'être engagés. Tandis que le deuxième révisé à la baisse la bourse qui leur est octroyée. Les étudiants de la promotion 2015-2016 ont été informés de ces changements majeurs avant d'intégrer les centres de formation et les ont même acceptés. Ils ont démarré normalement les cours le 12 octobre. Le 28 octobre, c'est le choc. Un premier sit-in est organisé dans le centre de Tanger. D'autres régions se mobilisent. Les étudiants-stagiaires réclament l'ancien statut «d'enseignants-stagiaires» et une revalorisation de la bourse. Le 17 décembre, une grande manifestation est organisée à Rabat, et la grogne continue.

La circulaire obligeant les enseignants ayant atteint l'âge légal de départ à la retraite le 1er septembre dernier de rester en poste jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours a également provoqué l'ire des syndicats. De même que celle imposant des mutations du personnel enseignant en fonction des excédents et des déficits dans les différentes communes. Sa cote de popularité en a pâti, mais pour le technocrate qu'il est, peu importe. «Je fais juste ce que j'ai à faire, un point c'est tout», lance-t-il à qui veut l'entendre. □

A. Na.

## ■ Une énième vision

**S**ORTIR du cercle vicieux de la «réforme de la réforme», c'est le souhait le plus cher du Conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique. Et il dispose enfin d'une vision (2015-2030) pour y arriver. Ses fondements: «équité, égalité des chances, promotion de l'individu et de la société». Elle a été présentée au Conseil le 20 mai dernier. Depuis, le Conseil a enchaîné les rencontres régionales afin de la soumettre à tous les intervenants du système. Le bilan en a été fait lors de la session du 21 décembre dernier, qui a également été consacrée à l'examen



(Ph. Jarfi)

d'un plan d'action pour les deux prochaines années. Le président du Conseil, Omar Azziman, en a profité pour mettre l'accent sur la nécessité de favoriser l'enseignement en langues étrangères, qui «ne portera aucunement atteinte à l'identité nationale». Il a aussi insisté sur le fait que la réforme «doit se départir de tous calculs politiques». Certains y ont vu une réponse au chef du gouvernement, qui a mis dans les tiroirs des circulaires de l'Education nationale préconisant l'enseignement des mathématiques et de la physique dans certains cursus techniques en français. □

## ■ Des vacances scolaires régionalisées

**L**ES vacances scolaires pour la première fois régionalisées au Maroc. La mesure, rentrée en vigueur en septembre dernier, a été «commandée» par les opérateurs touristiques. Elle vise à «équilibrer les bassins émetteurs de touristes» et «à alléger la pression sur les établissements hôteliers». Trois pôles régionaux ont été établis: Casablanca et les régions du centre, Rabat et les régions du Nord et de l'Oriental, et enfin, les régions du Sud. □



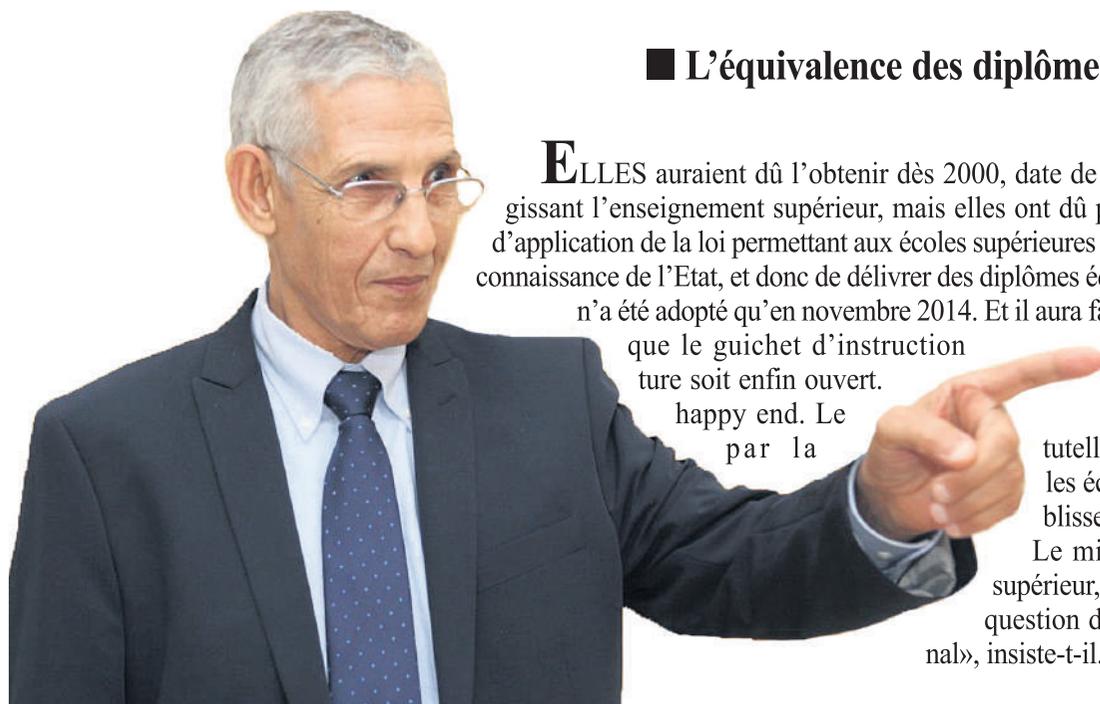
(Ph. L'Economiste)



(Ph. Bziouat)

centre des frustrations collectives et des bagarres politiques et idéologiques. Chacune de ses décisions suscite des réactions allergiques ou des protestations générales. Début décembre 2015, deux de ses circulaires datant d'octobre 2015 à l'adresse des académies régionales les invitant à démarrer l'enseignement des mathématiques et de la physique en français dans certains cursus techniques (dont les cours sont déjà en langue française sauf pour

# Enseignement supérieur: Sur les chapeaux de roues



(Ph. Jarfi)

## ■ L'équivalence des diplômes privés

ELLES auraient dû l'obtenir dès 2000, date de promulgation de la loi régissant l'enseignement supérieur, mais elles ont dû patienter 15 ans. Le décret d'application de la loi permettant aux écoles supérieures privées de prétendre à la reconnaissance de l'Etat, et donc de délivrer des diplômes équivalents à ceux du public, n'a été adopté qu'en novembre 2014. Et il aura fallu attendre août 2015 pour que le guichet d'instruction des dossiers de candidature soit enfin ouvert. Mais c'est loin d'être un happy end. Le cahier des charges exigé par la tutelle est jugé «draconien» par les écoles, et seuls quelques établissements peuvent y répondre. Le ministre de l'Enseignement supérieur, lui, est intransigeant. «Pas question de brader le diplôme national», insiste-t-il. □

## ■ Adieu concours

TOUTES les écoles supérieures et facultés actuellement soumises à un test d'entrée après le baccalauréat (ENSA, EST, FST, ENCG, facultés de médecine, ...) ne le seront plus à partir de 2016-2017. Ce fut l'une des plus grandes annonces de 2015. La sélection se fera sur la base des notes du baccalauréat national et régional (1re année du bac). La tutelle se débarrasse ainsi d'un pro-



(Ph. Jarfi)

## ■ L'AMO élargie aux étudiants

LA loi relative à l'AMO des étudiants a été publiée au Bulletin officiel le 1er octobre 2015. Près de 260.000 devraient en bénéficier, et 460.000 sur les 5 prochaines années, pour une enveloppe de 110 millions de DH. Elle est gratuite pour les étudiants du public, et payante pour ceux du privé qui devront s'acquitter d'une cotisation annuelle de 400 DH. □



(Ph. Bziouat)

## ■ Record de recrutement



Cette année 1.300 profs ont été engagés dans les universités, un record absolu. Parmi eux, et pour la première fois, 300 doctorants en 2e année ont été embauchés en CDD, pour un salaire de 5.000 DH. Grâce à cette mesure, la tutelle espère encourager plus de jeunes chercheurs à embrasser une carrière universitaire (Ph. L'Economiste)

ces-  
s u s  
«coûteux» nécessitant une logistique énorme, et «allant à l'encontre de l'équité et de l'égalité des chances».

Cela dit, les écoles d'ingénieurs (dont l'accès se fait après 2 années en classes prépas), garderont leur concours national commun (CNC). Le concours national d'accès aux écoles de management (CNAEM), organisé par les ENCG et l'ESI (Ecole des sciences de l'information) en faveur des candidats des classes prépas économiques et commerciales sera également maintenu.

## ■ Le système LDM en médecine

C'ÉTAIT le dernier chantier de la réforme Licence-Master-Doctorat (LMD) initiée dès 2003. Cette année le système a été élargi aux études en médecine, pharmacie et médecine dentaire. Parmi ses apports majeurs, la mise en place de passerelles permettant aux étudiants de s'orienter soit vers des formations professionnelles, soit vers la recherche dans le domaine de la santé. □

# 2015, une année blanche pour Casablanca?

Plus de 100 jours de son mandat, l'équipe d'Abdelaziz El Omari, nouveau président du Conseil de la ville, n'a toujours pas annoncé ses priorités. Avant les élections de septembre, l'équipe sortante gérait surtout les affaires courantes. Après

de qualifier 2015 d'année blanche.

En attendant, le budget 2016, dont la première copie est rejetée par l'Intérieur, est revu à la hausse durant les derniers jours de l'année. Objectif: parer au plus urgent et surtout payer une partie des

sous-équipés... D'autant plus que la ville a pour ambition de devenir un hub financier international. En tout cas, les patrons des sept SDL, qui gèrent les plus gros secteurs de la métropole, doivent commencer à rendre compte de l'état d'avancement de



Maquette: AUC

les échéances électorales, la nouvelle équipe en place demande plus de temps avant de dévoiler son plan d'actions. Le Conseil régional ne fait pas mieux. Depuis son élection à la tête du Conseil de la région Casablanca-Settat, Mustapha El Bakkouri n'a pas encore fait de sortie pour annoncer les grandes lignes de son mandat. Résultat: des mois de retard et de temps perdu. Au point qu'il serait légitime

créances de la métropole, dont le cumul a atteint plus de 3 milliards de DH. A-t-on encore suffisamment de temps pour l'improvisation?

Casablanca est aujourd'hui dotée d'un plan de développement 2020. Cette feuille de route donne la priorité à des secteurs sensibles comme la mobilité, les infrastructures, la réhabilitation et la sauvegarde du patrimoine, la restructuration des quartiers

leurs chantiers. Si les trois nouvelles structures (Casa-Prestation, Casa-Patrimoine et Casa Events Animation) sont encore en phase d'études et de lancement de leurs chantiers, les plus anciennes SDL (notamment Casa-Aménagement et Casa-Transports) ont déjà fait leurs preuves.

Tour d'horizon des chantiers structurants ayant abouti ou en cours de construction en 2015. □



Le parc d'attraction Sindibad a enfin ouvert ses portes après des années de retard. Le site a commencé à recevoir ses premiers clients en août dernier. Mais, les Casablancais sont restés sur leur faim. Beaucoup critiquent d'ailleurs les tarifs pratiqués (jugés trop chers), l'offre qui laisse à désirer... En revanche, d'autres projets, pilotés par la SDL Casa-Aménagements, promettent de changer le visage de la ville. Le Grand Théâtre est sorti de terre et son environnement immédiat est en pleine mutation et l'aménagement des places Mohammed V et Rachidi est déjà entamé. Cependant, les travaux de réhabilitation du parc de la ligue arabe mitoyen peinent encore à démarrer.

Pour sa part, le projet de protection des crues de l'oued Bouskoura ou Super-collecteur Ouest (855 millions de DH). Le tunnelier, qui a entamé en juin dernier les excavations au niveau du Morocco Mall, devra parcourir une distance de près de 5,2 km sous terre avant de ressurgir non loin du rond-point Azbane à Lisassfa dans 18 mois. □

La deuxième ligne de tramway est promise pour 2018. En attendant, le chantier de déviations de réseaux semble avancer à un rythme soutenu (14 km à ce jour). Il ne reste plus que le tronçon de Sidi Bernoussi qui sera entamé en janvier 2016. A ce rythme-là, les travaux de pose des voies ferrées pourront démarrer à temps (en mai prochain). Le montant d'investissement pour cette 2e ligne et de l'extension de la 1ère s'élève à 4,3 milliards de DH. Sa livraison est prévue fin 2018. Pour rappel, c'est Alstom qui a décroché en octobre dernier le marché du matériel roulant

(1 milliard de DH) pour cette 2e ligne. Sur ce volet de la mobilité, Casa-Transports planche également sur la mise au point d'un poste central de commande combiné à un ré-



seau de caméras de vidéo-surveillance et à un système de régulation du trafic. Ce centre siègera à la préfecture de police et devra gérer à la fois le trafic et la sécurité. Parmi ses autres chantiers figurent aussi le réaménagement des carrefours de l'entrée Sud de Casablanca (devant l'OCP, Les Facultés et Al Qods), la construction de trémies dans les boulevards Zerkoutoni et Gandhi et la réalisation de parkings relais (dont le premier a été inauguré début novembre au quartier de l'Oasis). □

Aziza ELAFFAS

## ■ Récupérer les biens communaux, une priorité



La récupération et la revalorisation des biens communaux doivent figurer parmi les priorités des autorités locales. Le Conseil de la ville, qui veut fructifier ses recettes, devrait accélérer en 2016 le processus d'évacuation de plusieurs biens communaux loués à des sommes modiques. Plus de 200 sites sont aujourd'hui concernés, mais quatre sont les plus proches d'un dénouement. Il s'agit du restaurant Sqala, Lido (Espace Plein Ciel Paradise de la Corniche), le complexe sportif de Zenata (Aïn Sebaâ), le complexe de tennis La Forêt Verte de Moulay Rachid.

## ■ Médiouna croule encore sous les déchets



La décharge de Médiouna est toujours un point noir pour la métropole. La Commune est en train de finaliser l'acquisition d'un terrain de 35 hectares, destiné à élargir la décharge, qui a atteint les limites de sa capacité. Après des années de retard dans le processus de sa transformation en décharge contrôlée, l'équipe El Omari s'est donnée un délai de 6 mois afin de régler définitivement ce dossier.

## ■ Le calvaire de la circulation continue!



Avec les travaux pour la 2e ligne, le pont à haubans de Sidi Maârouf, l'aménagement de plusieurs artères... la circulation dans la métropole devient de plus en plus difficile. Et le plus dur reste à venir, les prochains mois risquent d'être plus chaotiques.

## ■ Marina: L'offre commerciale se précise



Après les premiers espaces bureaux (livrés en 2013), Casablanca Marina a entamé en décembre la commercialisation des magasins de détail. Parmi les composants de cette offre retail, figure le mall (qui sera livré en 2016 par Marjane Holding). Le volet résidentiel ne tardera pas à suivre.

Maquette: Al Manar Développement

# Transport, industrie, politique... les régions s'animent

## ■ Tanger: François Hollande, un hôte de marque



En septembre, Tanger a accueilli un hôte de marque en la personne de François Hollande, le président de la République française, en visite officielle au Maroc. Le chef d'Etat français a été reçu à Tanger par le Souverain pour une visite du port TangerMed et l'inauguration de l'atelier de maintenance du TGV. □

## ■ Grogne contre Amendis

L'info de l'année pour Tanger est

sans conteste la série de manifestations lancée en novembre dernier contre Amendis. Plusieurs collectifs ont appelé, via les réseaux sociaux, à des manifestations contre la cherté des factures de l'opérateur en charge de la gestion déléguée à Tanger.

Des milliers de manifestants pacifiques ont envahi les rues plusieurs samedis d'affilée, un vaste mouvement de protestation qui a nécessité l'entrée en scène du chef du gouvernement, sur ordre royal pour calmer les esprits. □



## ■ La 400.000e Dacia produite à Tanger

Renault a fêté en grande pompe en mai dernier la 400.000e Dacia produite à l'usine de Renault à Tanger. Le véhicule, un Lodgy, est le premier modèle à avoir été produit à Tanger, il a fait ses premiers tours de roue comme grand taxi à Marrakech. □



## ■ Jerada: Un mégaprojet électrique

Jerada, la ville minière de l'Oriental est en phase de réaliser son mégaprojet électrique. Une nouvelle station thermique qui garantira une production annuelle de 2020 MW et assurera 7% de la production nationale. En amont, le projet d'extension de la centrale thermique de Jerada renforcera l'actuelle centrale thermique et garantira quelque 800 emplois directs et indirects. Une réelle solution pour une ville qui compte le taux de chômage le plus élevé du Maroc (24 %). En perspective, permettre à la province de Jerada qui comprend deux autres centrales électriques (la thermo-solaire d'Ain Beni Mathar et l'actuelle centrale thermique de Jerada) de contribuer à hauteur de 20% de la production nationale en électricité en décembre 2017.

Le montant global du projet est estimé à 3 milliards de dirhams dont 85 % financés par la banque chinoise «Exim-Bank» et 15% par l'ONEE. □

## ■ Souss: Une première femme wali



La première femme wali au Royaume siège dans la région Souss-Massa. Zineb El Adaoui est aussi gouverneur de la préfecture d'Agadir Ida Outanane. Avec l'arrivée de cette ancienne juge de la Cour des comptes, l'espoir aujourd'hui est que la région sorte de son marasme et retrouve un nouveau souffle. D'autant plus que Zineb El Adaoui, connue pour son dynamisme et son efficacité, a déjà fait ses preuves ailleurs. Et aussi parce que la région Souss-Massa, qui dispose de grandes potentialités aussi bien humaines que naturelles, s'y prête bien. Il faut juste une volonté de faire évoluer les choses. □

F.N.

## ■ Marrakech:

### 20e anniversaire de l'OMC

Marrakech a célébré en avril dernier le 20e anniversaire de la création de l'OMC. Une date qui a joué un rôle crucial dans l'histoire du commerce mondial, mais aussi du Maroc. En 2005, le Royaume, gouverné alors par le Roi défunt Hassan II, accueillait plus de 127 pays, représentés par leurs ministres du Commerce, à Marrakech. Objectif: entériner la dernière mouture des accords du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce). 20 ans plus tard, c'est aussi à Marrakech que l'on a célébré le 20e anniversaire de l'OMC en présence de plusieurs personnalités du monde et de ministres. Le chef du gouvernement marocain, Abdelilah Benkirane, était présent tout comme le directeur général de l'OMC, Roberto Azevêdo. □

## ■ Rabat change de statut à partir de 2016

A partir de 2016, le statut de la ville de Rabat sera semblable à celui des autres communes du Maroc où le président de la commune est l'ordonnateur du budget.

Un changement apporté par la nouvelle loi organique 113.14 relative aux communes. Rappelons que Rabat avait un régime spécial où le wali était l'ordonnateur du budget de la capitale.

## ■ Oriental/Nador West Med

Le lancement des travaux pour la réalisation du complexe portuaire Nador West Med est programmé pour 2016.

Une réalisation tant attendue pour donner un coup d'accélérateur à la croissance économique et positionner l'Oriental comme plateforme logistique au niveau du pourtour méditerranéen. Il sera composé d'importantes infrastructures portuaires adossées à des zones franches et zones industrielles. Les zones franches seront réalisées sur 1.500 ha alors que 2.500 ha seront dédiés à la zone extra portuaire.

Le Nador West Med sera doté de



terminaux de transbordement pour conteneurs, un terminal de stockage et de transbordement d'hydrocarbures et un terminal pour les marchandises. Des infrastructures pour accueillir 3 millions de tonnes de conteneurs avec possibilité d'augmentation de cette capacité de 2 millions de conteneurs additionnels, 25 millions de tonnes d'hydrocarbures, 7 millions de tonnes de charbon et 3 millions de tonnes de marchandises diverses. Parallèlement à l'infrastructure portuaire, des zones industrielles, logistiques et de services seront aménagées sur la zone franche adjacente et sur la zone de développement. Elles seront toutes ouvertes aux investisseurs et firmes de renommée internationale et destinées à abriter les métiers mondiaux du Maroc. En amont, le Nador West Med contribuera au développement du marché via des facilités pour encourager le privé et booster l'emploi. «Plus de 100.000 emplois directs et indirects devraient être créés à l'horizon 2034», précise-t-on auprès de la Société Nador West Med (SNWM). Le coût estimatif du projet s'élève à plus de 10 milliards de DH. Il est cofinancé par la SNWM, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, le Fonds arabe pour le développement économique et social, la Banque africaine de développement. L'autre moitié du montant est assurée par les actionnaires de la SNWM, à savoir l'État, l'Agence nationale des ports, l'Agence spéciale Tanger Méditerranée, le Fonds Hassan II et les Ministères de l'Équipement et de l'Industrie. □

Ali KHARROUBI

# Une page se tourne, une nouvelle s'écrit...

## 2015

**Germanwings**  
Andreas Lubitz précipite un A 320 au sol dans les Alpes françaises. 150 morts

**Syrie**  
Espoir fragile de cessez-le-feu après 4 ans et demi de guerre, 250 000 morts et des millions de réfugiés

**La Mecque**  
2 236 morts lors d'une bousculade lors du pèlerinage

**Pétrole**  
Dégringolade de l'or noir, sous la barre des 40 \$ le baril

**Iran**  
Accord avec les grandes puissances sur le nucléaire, levée des sanctions

**Corruption**  
Le foot dans la tourmente. Sepp Blatter perd la présidence de la Fifa. Suspendu 8 ans, comme Michel Platini qui voulait lui succéder

**Terreur mondiale**

- Paris: 7-9 janvier, 17 morts: Charlie Hebdo et un supermarché casher visés; 13 novembre, carnage à la terrasse de restaurants et à un concert de rock. 130 morts
- Beyrouth: 44 morts, 12 nov
- Ankara: 103 morts, 10 oct
- Sinai: 224 morts, 31 oct 2015
- Garissa: 148 morts, 2 avril
- Nigeria
- Sousse: 38 morts, 26 juin
- Tunis: 22 morts, 18 mars
- Bamako: 20 morts, 20 nov
- San Bernardino: 14 morts, 2 déc

**Sinai**  
Un avion de touristes russes s'écrase, 224 morts. L'EI revendique

**Grèce**  
Alexis Tsipras. Accord avec les créanciers contre de sévères mesures d'austérité. Syriza (gauche radicale) gagne les élections

**Dans les urnes**  
David Cameron. Reconstitué, va organiser un référendum sur la sortie de l'UE d'ici fin 2017

**Roy.-Uni**  
Recep Tayyip Erdogan. Victoire de son parti islamo-conservateur aux législatives. Répression anti-kurde

**Turquie**  
Muhammadu Buhari. Veut écraser les islamistes de Boko Haram

**Nigeria**

**Israël**  
Benjamin Netanyahu. Son 4<sup>e</sup> gouvernement est l'un des plus à droite de l'histoire. Vague d'attaques au couteau visant les Israéliens

**Grèce**

**Birmanie**  
Aung San Suu Kyi. Écrasante victoire aux législatives de l'opposante aux militaires

**Canada**  
Justin Trudeau. Le jeune libéral devient 1<sup>er</sup> ministre

**Grèce**

**Israël**

**Turquie**

**Nigeria**

**COP 21**

Accord sans précédent de 195 pays contre le réchauffement climatique, mais le plus dur reste à faire. 2015 va être l'année la plus chaude de l'histoire moderne

**Mars**  
De l'eau coulerait par moments sur Mars, selon la Nasa, dopant l'espoir d'y trouver la vie

**Crise des migrants**  
Plus d'un million de migrants et de réfugiés ont traversé la Méditerranée

Le survol de Pluton révèle un monde fascinant

**Sport**  
Rugby: Les All Blacks au firmament

**Usain Bolt**  
Un triplé mondial, mais l'athlétisme est éclaboussé par le dopage

**Cinéma**  
«Star Wars»: «Le Réveil de la Force» à l'assaut de la planète

Source : photos AFP

**2015** a été marquée par des conflits, des attentats meurtriers. De Bamako à Paris, Beyrouth, Ankara, Sinai, Nigeria... le risque terroriste est omniprésent. Le conflit syrien, la crise des migrants et la question des réfugiés de guerre ont également dominé l'actualité. La COP21 à Paris (conférence sur le climat) a mobilisé aussi le monde. □

## Janvier

- 7-9 janvier

Une série d'attentats frappe l'hebdomadaire satirique Charlie Hebdo, un supermarché casher et une policière municipale. «On est tous Charlie», scandaient des manifestants un peu partout dans le monde en signe de solidarité. Angela Merkel, Matteo Renzi, Mahmoud Abbas, François Hollande, Benjamin Netanyahu, Mariano Rajoy, David Cameron, le roi de Jordanie Abdallah II... et bien d'autres dirigeants se joignent à la grande marche contre le terrorisme à Paris



# Une page se tourne,

## - 26 janvier

Après plus de quatre mois de combats menés par les forces kurdes, le groupe terroriste «Etat islamique» (EI) est chassé de la ville syrienne de Kobané. L'organisation a aussi perdu Tikrit en Irak. Mais, elle a réussi à s'emparer en mai de la cité antique de Palmyre (centre de la Syrie) et a étendu son rayon d'action à la Libye

## ■ Février



## - 12 février

Accords Minsk 2 entre rebelles prorusses et Kiev à la suite d'une médiation franco-allemande, prévoyant un cessez-le-feu et la reprise par l'Ukraine du contrôle de sa frontière avec la Russie. Les affrontements se sont cependant intensifiés début décembre



## ■ Mars

## - 17 mars

Victoire aux législatives du Likoud du Premier ministre Benjamin Netanyahu, qui va former son 4e gouvernement, l'un des plus à droite de l'histoire du pays. Depuis Octobre, l'impasse du processus de paix nourrit une escalade des violences



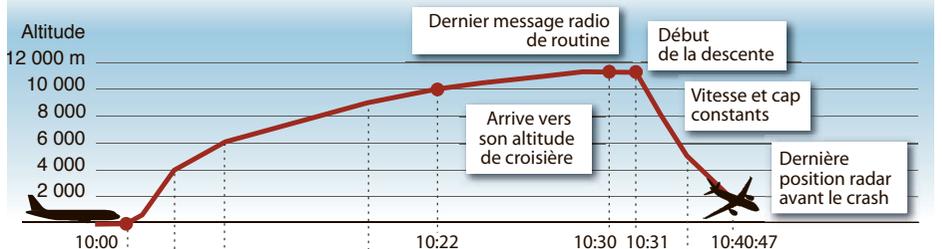
## - 18 mars

Tunis s'est trouvée confronté à plusieurs actes terroristes. Un attentat contre le musée du Bardo à Tunis fait 22 morts dont 21 touristes étrangers. Le 26 juin, une autre attaque contre un hôtel à Sousse fait 38 morts dont 30 Britanniques et le 24 novembre, un bus de la sécurité présidentielle est attaqué à Tunis (12 morts). Ces attentats sont revendiqués par l'EI

## - 24 mars

### Crash A320: pas d'explication à ce stade

Les enquêteurs ont pu extraire des données de la boîte noire enregistrant les sons dans le cockpit



Un Airbus A320 de la compagnie Germanwings, filiale du groupe Lufthansa, assurant la liaison Barcelone-Düsseldorf, s'écrase dans le sud de la France. Bilan: 150 morts



## - 26 mars

Cap au Yémen. Une coalition arabe, menée par l'Arabie saoudite, intervient pour contrer l'avancée des rebelles houthis, accusés d'être soutenus par l'Iran. Le conflit a fait depuis quelque 6.000 morts

# une nouvelle s'écrit...

## ■ Avril



### - 2 avril

Les islamistes somaliens shebab, liés à Al Qaïda, attaquent l'université de Garissa (est du Kenya): 148 morts dont 142 étudiants

### - 19 avril

La crise des migrants éclate. 800 personnes, en majorité des Africains, périssent au large des côtes libyennes dans le naufrage, le plus meurtrier d'une série tragique en Méditerranée. Plus de 3.500 morts ou portés disparus en 2015



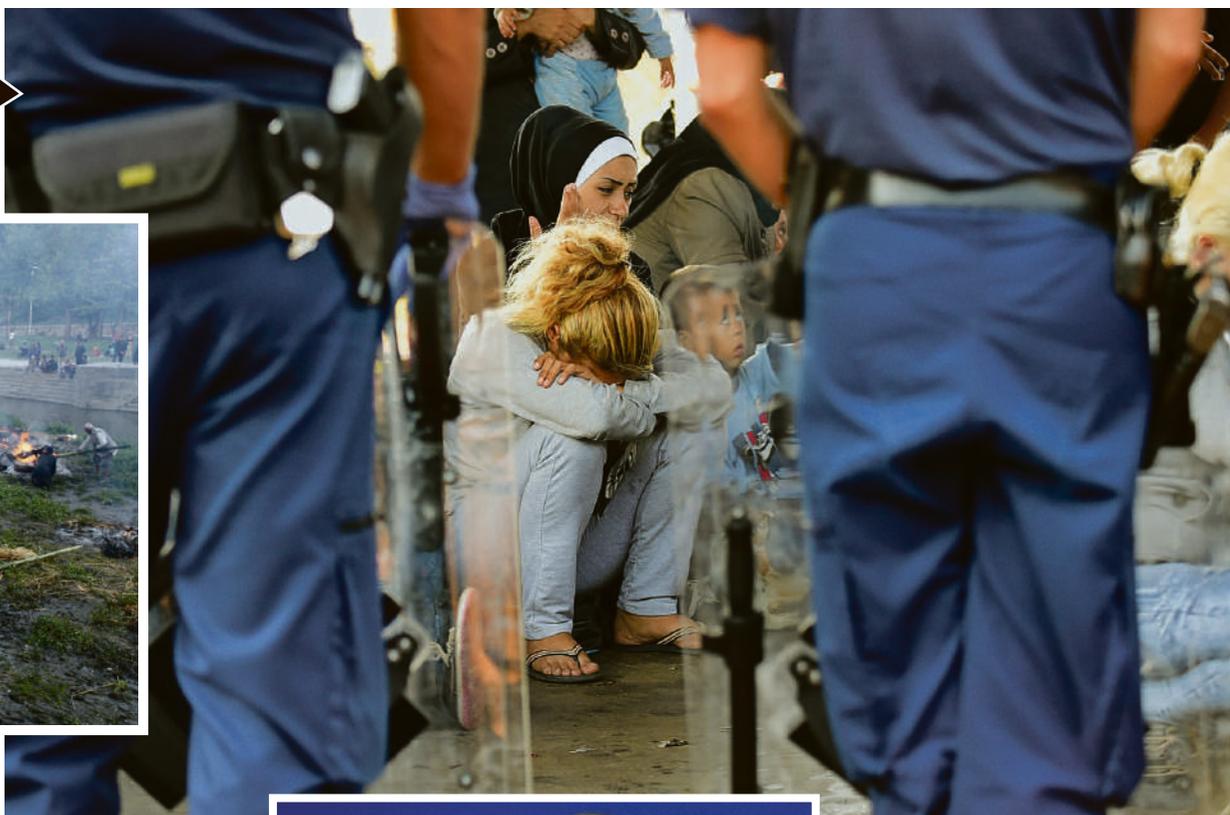
### - 25 avril

Environ 8.900 morts suite à un tremblement de terre qui frappe le centre du Népal. Une réplique a eu le 12 mai



### - 26 avril

Début de troubles au Burundi qui ont fait des centaines de morts lors de manifestations sévèrement réprimées. La candidature controversée de Pierre Nkurunziza à un 3e mandat (qu'il obtient en juillet) alimente la tension dans ces pays



## ■ Mai

### - 7 mai

Le parti conservateur remporte une large victoire aux législatives du Royaume-Uni. Une fois reconduit, David Cameron réaffirme sa volonté d'organiser un référendum sur la sortie de la Grande-Bretagne de l'UE d'ici fin 2017. En Ecosse, les nationalistes raflent 56 des 59 sièges en jeu

# Une page se tourne,



**- 29 mai**  
**Le 23e sommet UE-Japon s'est tenu le 29 mai à Tokyo. Le sommet a également été l'occasion de célébrer le 70e anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe et en Asie**



## ■ Juin

**- 30 juin**  
**La Grèce a été contrainte de faire défaut sur sa dette vis-à-vis du FMI. Début juillet, les Grecs ont voté massivement «Non» au référendum sur de nouvelles réformes d'austérité que voulaient imposer les créanciers du pays. En août, Alexis Tsipras, le jeune Premier ministre, annonce sa démission et la tenue de nouvelles élections anticipées. Le 20 septembre, il remporte une nouvelle victoire électorale**

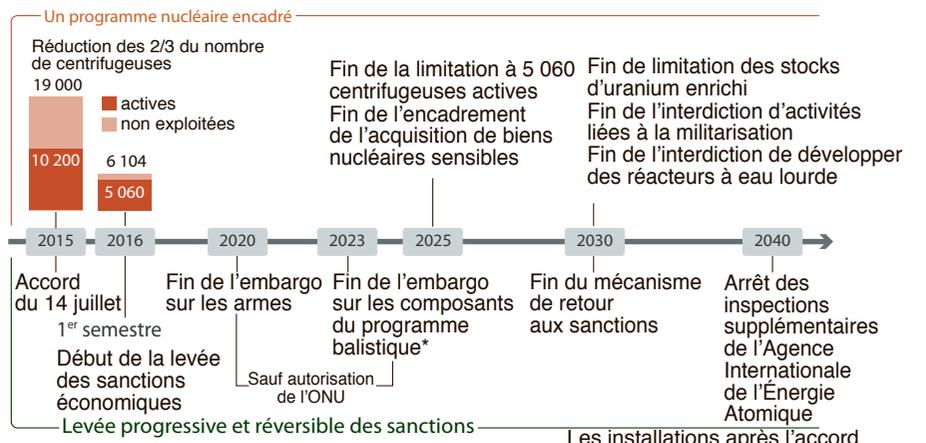
## ■ Juillet



**- 1er juillet**  
**Les Etats-Unis et Cuba rétablissent leurs relations diplomatiques, suspendues depuis 54 ans. Une rencontre historique a eu lieu le 11 avril entre Barack Obama et Raul Castro au Panama**

## Accord sur le nucléaire iranien

- ▶ Pas d'accès à la bombe atomique
- ▶ Téhéran peut développer sous contrôle une filière nucléaire civile



## - 14 juillet

**Accord historique entre le groupe 5+1 (Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Chine, Russie et Allemagne) et l'Iran. Ce qui met fin à douze années de tensions autour du dossier nucléaire iranien. L'accord prévoit une réduction des capacités nucléaires de Téhéran en échange d'une levée des sanctions internationales**

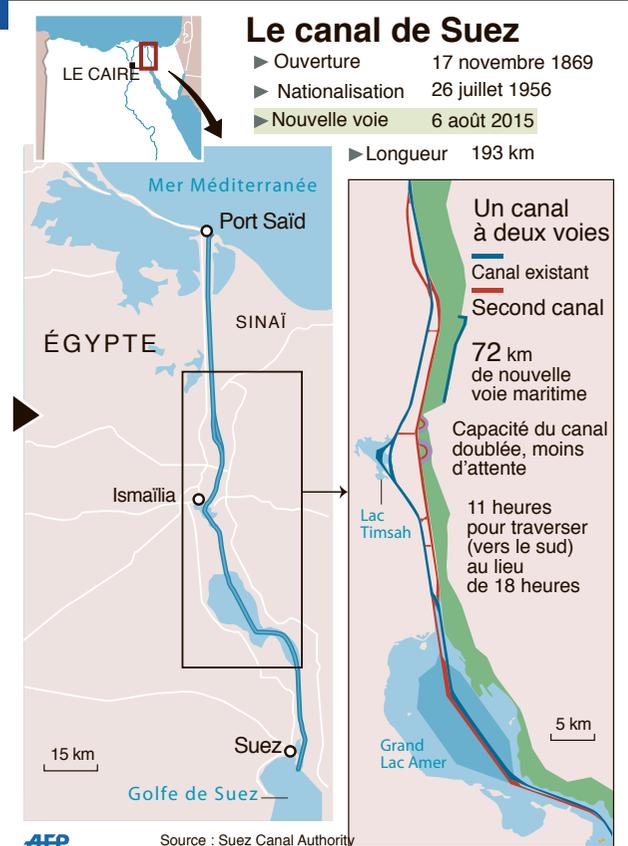


## - 20 juillet

**Suite aux accusations de corruption, Joseph «Sepp» Blatter le président de la FIFA a été chahuté par un comédien anglais, qui lui a lancé des faux billets de 20 dollars lors d'une conférence de presse**

## ■ Août

**- 6 août**  
**L'inauguration du nouveau canal de Suez contribue à ouvrir des perspectives pour les relations internationales de l'Égypte**



# une nouvelle s'écrit...

- 12 août

En Chine, plusieurs déflagrations géantes, parties d'un entrepôt de produits chimiques, dévastent la région de Tianjin (est). Bilan: au moins 165 morts

## ■ Septembre

- 5-6 septembre

L'UE est divisée face à la pire crise migratoire depuis la Seconde Guerre mondiale. Plus de 20.000 migrants affluent en Allemagne. Berlin assouplit ses règles d'accueil pour les réfugiés syriens après l'émotion provoquée par l'image du corps du petit Aylan, échoué sur une plage turque. Des pays ont étendu les contrôles d'identité aux frontières, d'autres ont érigé des clôtures, à l'instar de la Hongrie à la mi-octobre

- 24 septembre

Une bousculade lors du pèlerinage fait au moins 2.236 morts à Mina, près de La Mecque



- 30 septembre

La Russie entame en Syrie une intense campagne de frappes aériennes pour venir en aide au régime de son allié Bachar al-Assad, affirmant viser les groupes djihadistes, dont l'EI



## ■ Octobre

- 3 octobre

En octobre, Washington annonce le maintien de milliers de soldats américains au-delà de 2016 pour épauler Kaboul face aux insurgés islamistes



- 29 octobre

La Chine annonce la fin de la politique de l'enfant unique, vieille de plus de trois décennies

- 9 octobre

Le prix Nobel de la paix 2015 a été décerné au quartet parrain du dialogue national en Tunisie. Le groupe comprend l'Union générale tunisienne du travail, la Ligue tunisienne des droits de l'homme, l'Ordre national des avocats tunisiens et l'Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat

- 31 octobre

Les 224 passagers et membres d'équipage d'un Airbus A321 russe meurent dans le crash de leur appareil dans le Sinaï. Le crash est revendiqué par l'EI. Après des hésitations, Moscou confirme que celui-ci a été provoqué par l'explosion d'une bombe

- 19 octobre

Le libéral Justin Trudeau remporte les législatives au Canada, mettant fin à une décennie de pouvoir conservateur. Il est investi comme Premier ministre le 4 novembre, 31 ans après son père, Pierre Elliott

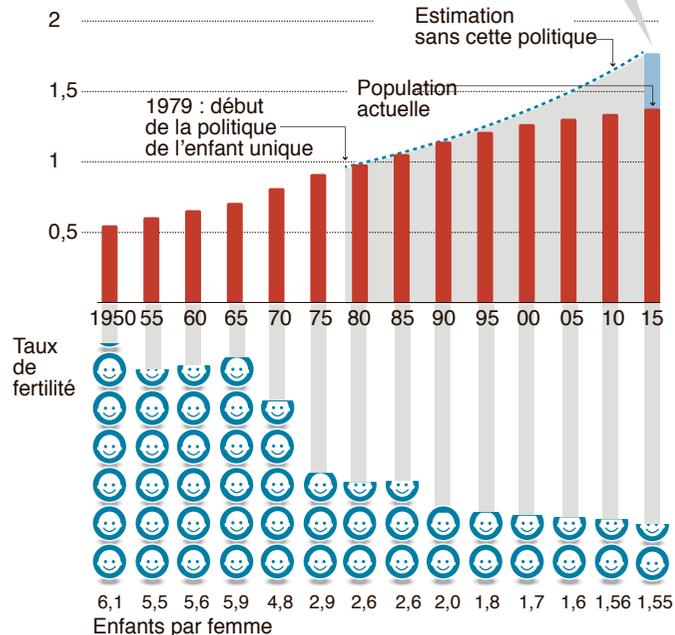


## Chine: fin de l'enfant unique

1,37 milliard de Chinois

2015  
La politique de l'enfant unique a abaissé le nombre de naissance de 400 millions

Évolution  
En milliard



Source : UNDESA



# Une page se tourne,



## ■ Novembre



### - 1er novembre

Une large victoire aux législatives du parti (AKP) du président islamo-conservateur Recep Tayyip Erdogan, sur fond de reprise en juillet du conflit opposant rebelles du PKK au pouvoir. L'attentat du 10 octobre à Ankara (103 morts) a été imputé à l'EI

### - 20 novembre

Une attaque contre un hôtel international à Bamako fait 20 morts, revendiquée par Al-Qaïda au Maghreb islamique (Aqmi)

### - 21 novembre

Bruxelles en alerte maximale huit jours après les attentats de Paris.

### - 7 novembre

Une rencontre historique à Singapour entre les présidents chinois Xi Jinping et taïwanais Ma Ying-jeou. C'est le premier sommet depuis 1949



### - 24 novembre

Un avion turc a abattu à la frontière syrienne un bombardier russe qui, selon Ankara, a violé son espace aérien. Cet incident plonge les deux pays dans une crise diplomatique

### - 13 novembre

La France est à nouveau sous le choc. Des attentats sont perpétrés dans une salle de concerts, à des terrasses de cafés et restaurants et près du Stade de France. 130 personnes sont tuées à Paris et plus de 350 blessées dans des attaques revendiquées par l'EI, avec pour la première fois dans ce pays des actions kamikazes. Le 15 du même mois, les chasseurs français bombardent massivement le fief de l'EI en Syrie, Raqqa

## ■ Décembre



### - 9 décembre

La chancelière allemande est élue personnalité de l'année 2015 par le Time Magazine



### - 12 décembre

Un accord pour lutter contre le réchauffement climatique est adopté par les 195 pays réunis au Bourget (nord de Paris) lors de la conférence de l'ONU sur le climat (COP21). L'accord entérine l'objectif de contenir le réchauffement bien en deçà de 2 °C. L'événement a été marqué par un discours royal et la participation d'une forte délégation marocaine

# une nouvelle s'écrit...

**- 12 décembre**

Une vingtaine de Saoudiennes sont élues aux premières élections ouvertes aux femmes dans le royaume



**- 16 décembre**

La Réserve fédérale (Fed) relève ses taux pour la première fois en près de dix ans. Le renforcement du billet vert a pesé sur les cours du pétrole qui ont chuté d'environ 60% depuis juin 2014. Le prix du pétrole pourrait s'effondrer à 30 dollars le baril en 2016, selon les pronostics des spécialistes



**- 16 décembre**

Lancement du nouvel épisode de la saga spatiale «Le Réveil de la Force», Star Wars. Avec 528 millions de dollars de recettes totalisés depuis le 16 décembre, le film a réalisé le meilleur démarrage mondial de l'histoire devant Jurassic World

**- 20 décembre**

Le Parti populaire (droite) arrive en tête des législatives en Espagne, mais perd sa majorité absolue. Le scrutin est marqué par la poussée des nouveaux partis dont Podemos (gauche radicale) et Ciudadanos (libéral)

**- 18 décembre**

Une résolution du Conseil de sécurité établit une feuille de route pour une solution politique au conflit en Syrie (plus de 250.000 morts et des millions de déplacés). Mais l'accord ne résout pas la question cruciale du sort réservé au président Assad, les divergences persistant entre Occidentaux qui souhaitent son départ et les Russes qui le soutiennent

**- 17 décembre**

Une nouvelle étape s'ouvre aux Libyens. Les parties libyennes ont signé à Skhirat, l'Accord politique visant à faire sortir le pays de la crise. La communauté internationale salue le rôle du Maroc dans ce processus



**- 21 décembre**

Joseph Blatter, président de la Fifa, et Michel Platini, président de l'UEFA, sont suspendus 8 ans de toute activité liée au football par la justice interne de la Fifa, en raison d'un paiement controversé qui les lie. Entre scandales de corruption et vagues d'arrestations, ce verdict constitue une étape cruciale d'une crise sans précédent au sein de la Fifa

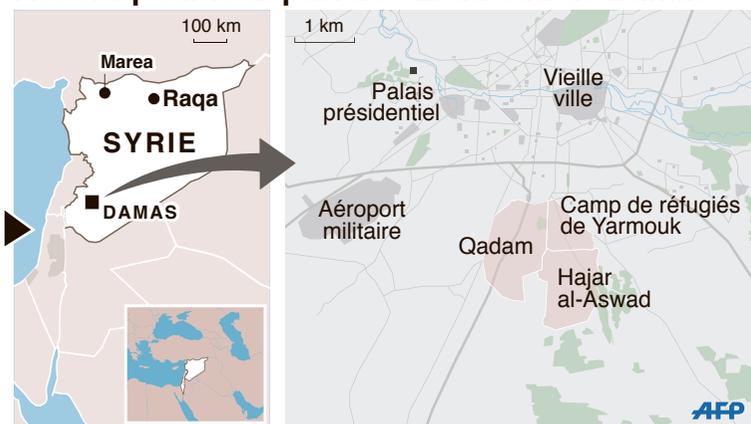
**- 27 décembre**

L'hostilité contre les musulmans augmente à Ajaccio. Les manifestations ont été interdites jusqu'au 4 janvier

**- 28 décembre**

Plus de 450 combattants et civils ont commencé à être évacués de trois localités en Syrie. Ceci dans le cadre d'un accord d'échange entre le régime et les rebelles conclu sous l'égide de l'ONU

**Accord pour le départ de l'EI du sud de Damas**



# Une page se tourne, une nouvelle s'écrit...

(Photos AFP)



- 28 décembre

Les forces irakiennes ont libéré la ville de Ramadi (à l'ouest de Bagdad) et levé le drapeau national sur le complexe gouvernemental



- 29 décembre

En cette fin d'année, les cours du pétrole continuent leur courbe descendante. Ils ont perdu plus de 60% de leur valeur depuis l'été 2014. Ils flirtent désormais avec la barre symbolique des 40 dollars et même moins.

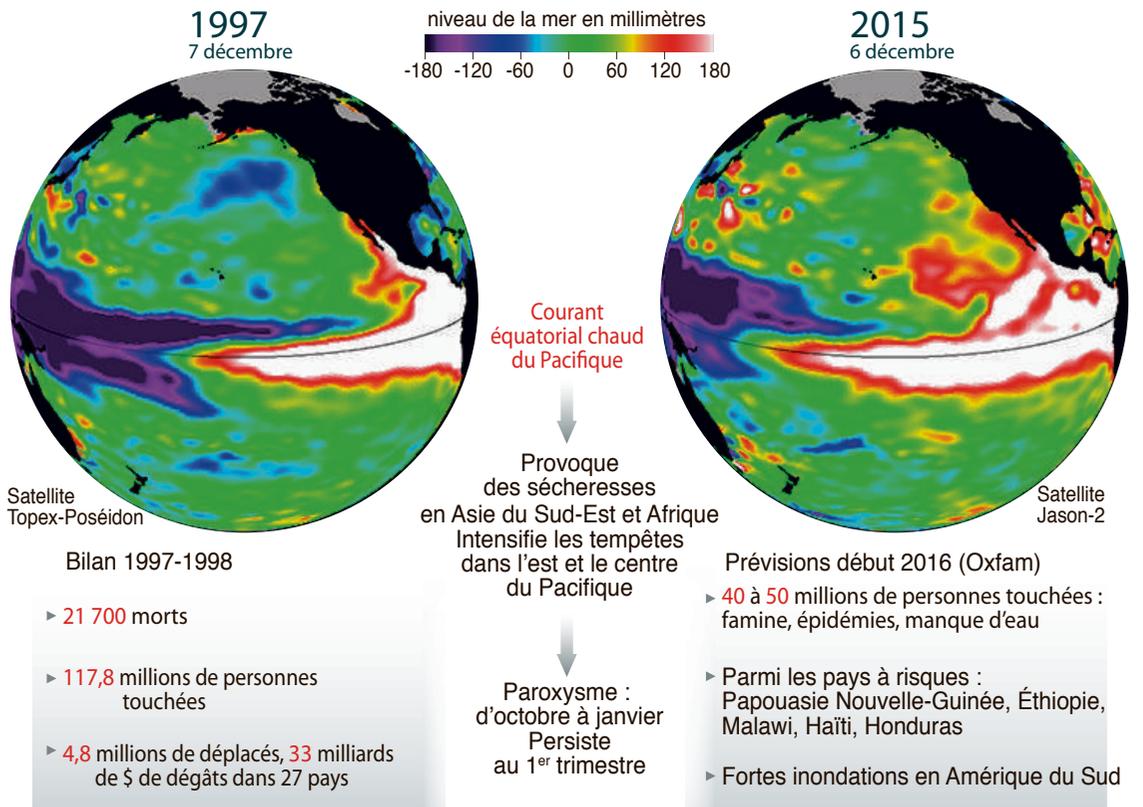


- 29 décembre

2015 a été marquée par plusieurs opérations de fusions-acquisitions au niveau mondial, selon un bilan de Thomson Reuters. Près de 4.600 milliards de dollars de transactions ont été annoncés, soit une envolée de 41% par rapport à l'an dernier. Le marché a été porté par les transactions supérieures à 5 milliards de dollars, qui ont bondi de 54%.

## El Nino va frapper durement en 2016

Cet épisode climatique est le plus puissant depuis 15 ans. L'ONG Oxfam évoque une «crise de dimension mondiale»



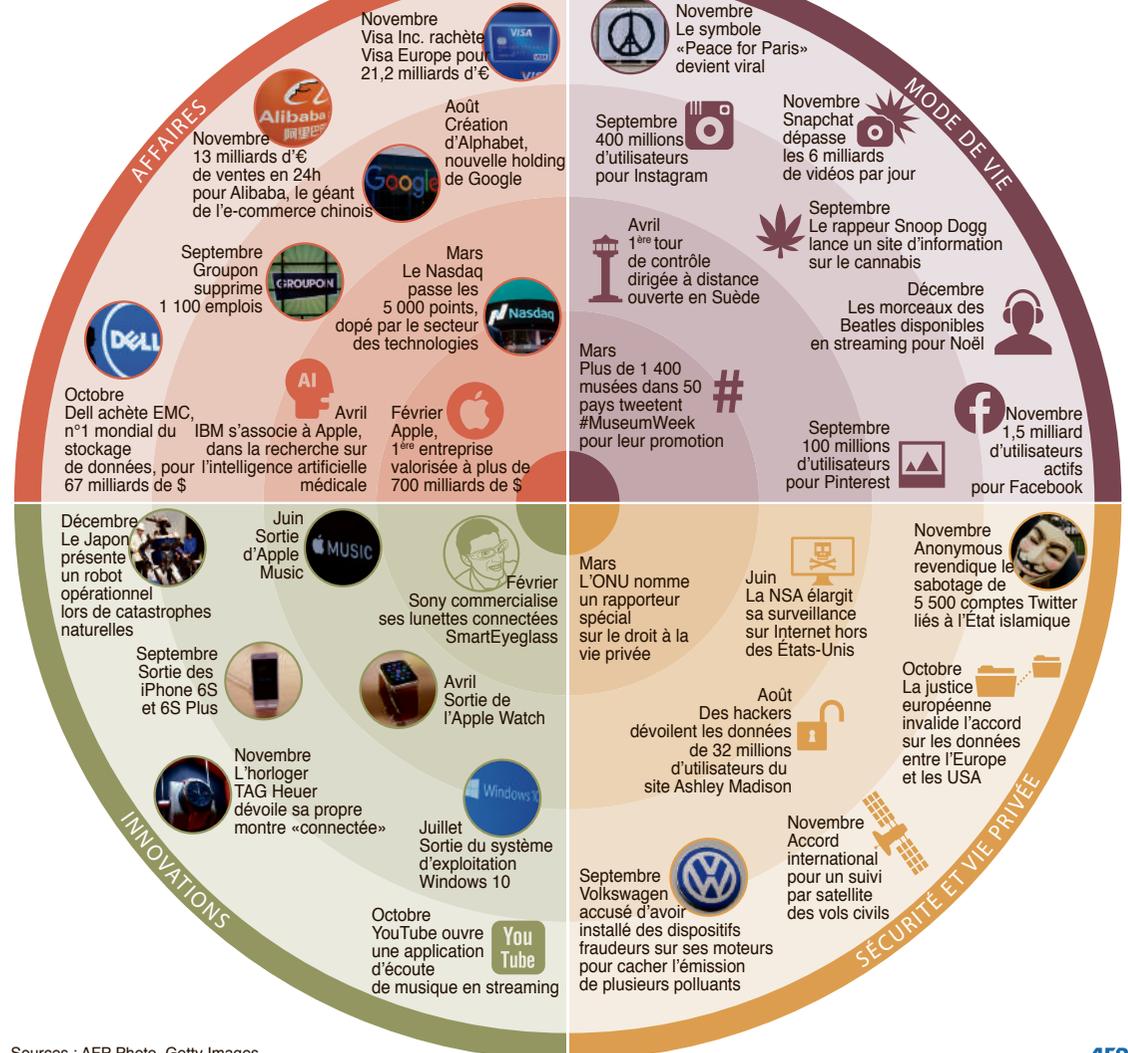
Sources : NASA, OMM, OxfamCrédit : NASA/JPL-Caltech

AFP

- 30 décembre

Inondations, tornades, vagues de chaleur... sont autant d'épisodes météorologiques extrêmes et contrastés qui ont marqué la fin 2015. Ils sont dus au phénomène El Niño particulièrement puissant cette année et qui s'ajoute au réchauffement climatique, selon les scientifiques.

## Les technologies en 2015



Sources : AFP Photo, Getty Images

AFP

# Ils nous ont quittés en 2015

## ■ 23 janvier:

Le roi Abdallah d'Arabie Saoudite (90 ans) avait été sacré le 1er août 2005. Durant ses dix ans de règne, il a eu l'occasion de rencontrer plusieurs de ses homologues, les recevant chez lui à Ryad ou au cours de voyages officiels. Ainsi, par exemple, il avait été accueilli en octobre 2007 à Buckingham palace à Londres par la reine Elizabeth II de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Le monarque était hospitalisé depuis le mois de décembre pour une pneumonie. C'est le prince Salmane, 79 ans, qui lui succède sur le trône.

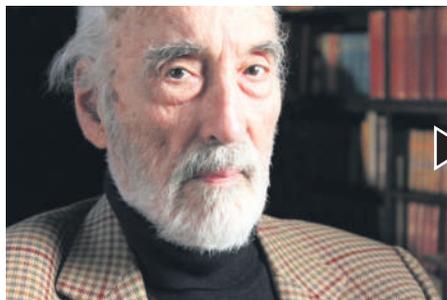


## ■ 14 mai:

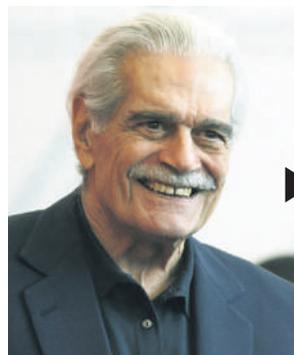
B.B. King (89 ans) était à lui seul une véritable légende vivante du blues. Le musicien a d'ailleurs contribué à la population du genre en dehors du milieu rural américain. Récompensé par de nombreux Grammy Awards et ayant plus de 50 albums à son actif, il s'est fait connaître par des standards tels que «Rock me baby» ou encore «The Thrill is gone». Malgré son diabète, ce monstre sacré de la musique se produisait sur scène il y a quelques mois encore!

## ■ 7 juin:

Christopher Lee (93 ans) est un grand acteur britannique contemporain. Ayant à son actif une impressionnante filmographie de près de 250 films, il est devenu célèbre à la fin des années 1950 en interprétant le rôle de Dracula. Un rôle qu'il a endossé plus d'une dizaine de fois dans une série



de films sortis entre 1958 et 1976. L'artiste est également connu pour ses rôles de méchants, ayant notamment interprété Scaramanga dans «L'Homme au pistolet d'or» affrontant James Bond sous les traits de Roger Moore, ou plus récemment du comte Dooku dans Star Wars.



## ■ 10 juillet:

L'acteur égyptien de renom Omar Sharif décède à l'âge de 83 ans à la suite d'une crise cardiaque. Il est devenu au fil des années une véritable légende du cinéma grâce à ses rôles dans «Docteur Jivago» et «Lawrence d'Arabie», film qui lui a valu le Golden Globe du Meilleur Second rôle en 1962. La maladie l'ayant contraint de s'éloigner des studios, il fit une dernière apparition dans «Rock the Casbah» de Laila Marrakchi, clôturant une carrière riche comprenant plus de 70 films!

## ■ 10 novembre:

L'Europe a perdu l'un de ses plus grands symboles de l'après-guerre, l'ancien chancelier allemand Helmut Schmidt (96 ans). Considéré comme le fondateur du système monétaire européen, il est également l'auteur de 30 ouvrages et a dirigé l'un des plus grands hebdomadaires allemands intitulé «Die Zeit». Son état de santé s'était rapidement dégradé, après deux hospitalisations en août et en septembre.



## ■ 25 juillet:

L'ancien ministre de la Communication Mohamed Larbi Messari (79 ans) était à la fois historien, diplomate, journaliste et spécialiste des relations maroco-espagnoles. Directeur du quotidien arabo-phonique «Al Alam» en 1982, il a présidé durant trois mandats l'Union des écrivains du Maroc (UEM) et représenté le Royaume au Brésil en tant qu'ambassadeur avant d'être nommé ministre de la communication dans le gouvernement de l'alternance en 1998 du Premier ministre Abderrahmane El Youssoufi.



## ■ 16 décembre:

Zoulikha Nasri (80 ans) était conseillère du souverain. Il s'agissait de la première femme à occuper cette fonction dans l'histoire du pays. Connue pour sa loyauté, sa discrétion ou encore son dévouement, elle a grandement contribué au lancement et à la réussite de la Fondation Mohammed V pour la solidarité, en charge de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Perçue pour beaucoup comme la «dame de fer» à cause de la rigueur exemplaire dont elle fait preuve, elle s'est éteinte il y a quelques jours, frappée de plein fouet par un AVC.



## ■ 20 décembre:

Brahim Frej (88 ans) a occupé de nombreux postes avant de devenir Chambellan du Roi Hassan II et du Roi Mohammed VI entre 1982 et 2013. Il a notamment exercé les fonctions de directeur de la caisse de compensation, chargé de mission au cabinet royal, président du conseil municipal de Rabat ou encore gouverneur de Rabat-Salé- Témara – Skhirat- Bouznika. Il a également été membre fondateur de l'association Ribat El Fath et vice-président de cette dernière.

## - Et aussi -

### ■ 20 janvier:

Le Maroc a perdu son grand maître du Malhoun, Haj Mohamed Bouzoubaâ. Un artiste qui a enrichi le répertoire de la radio de Fès par plus de 170 chansons et qui a également exercé comme maître de musique au Conservatoire de musique de Fès. Il est décédé à l'âge de 75 ans des suites d'une longue maladie.



### ■ 29 janvier:

Zineb Smaiki (60 ans) est une grande actrice marocaine contemporaine. Elle s'est fait connaître du grand public par son rôle comique dans la série ramadanesque «Yak hna jirane». L'artiste a également joué dans d'autres séries de télévision et sitcoms, dont notamment «Zinat Al Hayat» en 2011. Originnaire de Marrakech, elle a débuté sa carrière dans le théâtre amateur avec la troupe «Chabat Al Hamra». □

### ■ 16 avril:

Driss Bamous (72 ans) fut l'un des

plus grands footballeurs de sa génération. L'ancien capitaine des Lions de l'Atlas au cours du Mondial de 1970 à Mexico est également l'ancien capitaine de l'équipe des FAR. Il avait été élu à la tête de la Fédération royale marocaine de football (FRMF) de décembre 1985 à août 1992.

### ■ 14 mai:

Fatima Benmeziane (71 ans) était l'une des grandes icônes du cinéma et du théâtre marocains. L'actrice a démontré son talent durant plusieurs décennies

à la radio ainsi qu'à la télévision marocaine dans des feuilletons célèbres tels que «Alantariah» ou encore «Fugitive». Elle est décédée des suites d'une longue maladie.

### ■ 9 novembre:

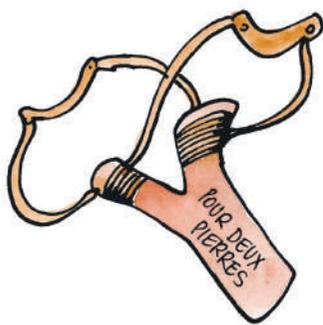
La journaliste Latifa El Qadi (80 ans) appartenait à la première génération de journalistes au Maroc. Elle a travaillé à la télévision marocaine en tant que présentatrice du journal info avant de rejoindre la radio nationale dans les années 1980. □

# Bêtisier de fin d'année: Le Best Of

■ **Les deux ministres ont donné cette solide impression de mâcher les mêmes éléments de la langue:** Le repas s'est déroulé en toute sympathie diplomatique où tout le monde mâchait les mêmes aliments....

■ **Croissance démocratique:** Chaque régime politique a désormais sa croissance. On aura tout vu!!!!

■ **Faire de deux pierres un coup:** Ça doit faire très mal ça... Dans tous les cas, il vaut mieux utiliser une pierre pour deux coups.



■ **Il est en phase d'achèvement d'un kiosque opérationnel:** Si vous avez compris quelque chose....dites le nous.

■ **Il enjambe le pas:** Franchement, sans commentaires....



■ **Certains ingénieurs des communes qui changent leur manteau avec l'arrivée du nouveau président:** C'est le renouvellement des uniformes avec l'arrivée de la nouvelle équipe. Normalement et selon les règles de la langue française, ce sont les vestes que l'on retourne et non les manteaux que l'on change!!!!

■ **Le développement du secteur de l'agglomeraire:** A ce niveau, c'est sûr, ce sont les touches du clavier qui ont buggé et cmmesn vous le svaez li tauf... Stop!, il est temps de changer d'ordinateur.

**C'**EST devenu une tradition. Pour fêter la nouvelle année, L'Economiste propose à ses lecteurs quelques «perles» auxquelles ils ont, heureusement, échappé. En effet, dans le feu de l'action et les technologies aidant (lorsque l'on ne fait pas attention, les correcteurs automatiques réservent d'énormes surprises), les journalistes peuvent se transformer en génies de la déformation d'expressions souvent drôle. Heureusement, nos correcteurs (en chair et en os !) sont là pour veiller au grain. Bonne année à tous.□

■ **Moult actions sont en train de changer la donne et la ville commence à sortir du col de la bouteille:** On ne sait pas comment la ville va se débrouiller pour sortir de ce col, mais elle a intérêt à s'entraîner.



■ **Les différents pays savent aujourd'hui qu'ils peuvent compter sur le Maroc pour asseoir les assises d'une région stable:** Au cas où il serait entre deux chaises?

■ **Les instruments à mobiliser pour intéresser la dispo:** On ne sait de qui veut parler l'auteur de cette phrase, même en cherchant dans les dictionnaires les plus sophistiqués. Mais on a fini par deviner qu'il s'agit de la diaspora.

■ **Une tentative qui n'a pas abouti après houle et long débat au sein du conseil de la ville:** Comme d'habitude, la tempête a fait rage au conseil de la ville, faisant soulever les houles....C'est Voltaire qui sera content!!!



■ **Le Maroc se situe dans la moyenne des pays comparables,**

**tous niveaux confondus:** Comparables ou tous niveaux? Il faut choisir...

■ **Il avait le verbe à serbe:** C'est une nouvelle langue ou sa langue a fourché? L'adjectif acerbe qui signifie cinglant ou virulent est le plus approprié.

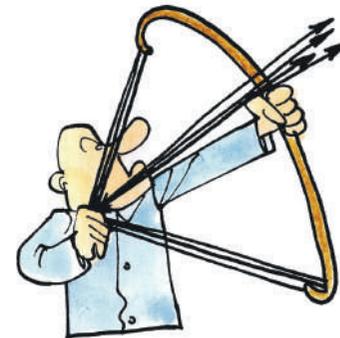


■ **Les auteurs de cette étude ne cachent pas leur penché en faveur d'une décentralisation:** En fait, au lieu de se pencher sur la question, ils ont plutôt un penchant. De toutes les façons, vous l'avez compris.

■ **De gros efforts sont à déployer durant les années à rester:** La langue française, à force d'être torturée, a fini de guerre lasse par accepter (mais pas toujours) des expressions qui, de prime abord, peuvent choquer. Sauf qu'ici, on va peut-être revenir à l'expression originelle et dire tout simplement "les années à venir".

■ **Imprévus qui n'étaient pas si simples de prévoir et aussi la contrainte du temps et de l'urgence demandées dans la mise en œuvre des travaux:** qui, que, quoi, dont, où... !!! A l'aide !! C'est le crash.....!!!!

■ **Plusieurs cordes dans l'arc d'une seule personne:** C'est Robin des bois ou quoi?????



■ **Il a considéré que c'était le moment de décoller avec ses propres ailes:** Pourquoi pas? Cependant, nous lui conseillons non pas de décoller mais plutôt de voler de ses propres ailes.



■ **De son côté le wali ne casse pas le cheveu en quatre:** Pas de violence SVP, on ne casse pas le cheveu mais on le coupe en quatre!



■ **L'occasion de monter la soiffe d'une génération d'étudiants:** Ah cette jeunesse qui a soif de liberté et d'un tas d'autres choses....

■ **Pour les femmes dont le besoin est de survivre et gagner un pain de vie:** Que c'est mignon de gagner un pain de vie!!! Toute blague à part, on gagne son pain pour vivre et même survivre.

■ **Le voleur a alors sorti son couteau et a poignardé sa victime au niveau du cou. La victime a pris son billet à ma gare routière:** Je crois qu'on vient de manquer un épisode. La victime a pris son billet pour aller où?... Mystère et boule de gomme.□